



# AVENANT AU CONTRAT STRATÉGIQUE DE FILIERE BOIS 2021-2022



*Crédits photos :*

- © Wilmotte & Associés
- © Patrick Tourneboeuf – Tendance Floue
- © ASP Architecture
- © Pixabay Iles

## Sommaire

<b>ÉDITO</b> .....	5
<b>Contexte actualisé pour la filière bois</b> .....	8
<b>A. Transition écologique</b> .....	9
<b>A.1 : Identification des enjeux de la filière</b> .....	9
<b>A.2 : Feuille de route</b> .....	13
<b>B. Compétitivité et souveraineté</b> .....	17
<b>B.1 : Identification des enjeux de la filière</b> .....	17
<b>B.2 : Feuille de route</b> .....	19
<b>C. Cohésion</b> .....	21
<b>C.1 : Identification des enjeux de la filière</b> .....	21
<b>C.2 : Feuille de route</b> .....	22
<b>D. Relations de solidarité INTRA ET INTER-FILIERES</b> .....	23
<b>D.1 : Identification des enjeux au sein de la filière et entre filières</b> .....	23
<b>D.2 : Feuille de route</b> .....	25
<b>E. Projets structurants existants de la filière</b> .....	26
<b>E.1. L'innovation</b> .....	26
<b>Renforcer l'innovation collaborative « Cadre de vie : demain le bois »</b> .....	26
<b>Réaliser de manière exemplaire les ouvrages olympiques et paralympiques des JO Paris 2024 avec les solutions constructives bois et d'aménagements en bois « France Bois 2024 »</b> .....	27
<b>E.2. L'emploi et les compétences</b> .....	27
<b>SIGNATAIRES</b> .....	29
<b>ENTRE L'ÉTAT</b> .....	29
<b>LES RÉGIONS</b> .....	29
<b>ET LA FILIÈRE BOIS</b> .....	29
<b>LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES</b> .....	30
<b>EN PRÉSENCE DES ORGANISATIONS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS</b> :.....	32
<b>Annexe et tableaux synoptiques des actions</b> .....	33
<b>TABLEAUX SYNOPTIQUES DES ACTIONS</b> .....	34
<b>Transition écologique</b> .....	34
<b>Compétitivité et souveraineté</b> .....	36
<b>Cohésion</b> .....	37
<b>Relations de solidarité intra et inter-filières</b> .....	38
<b>Projets structurants existants de la filière</b> .....	39
<b>AMBITION BOIS CONSTRUCTION 2030</b> .....	41
<b>PLAN BOIS IV : MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEAU PROGRAMME CADRE POUR LE BOIS DANS LA CONSTRUCTION</b> .....	58



# ÉDITO

---

Comme toutes les filières industrielles, la filière bois a été très touchée par la crise sanitaire, mais avec sans doute moins de violence que d'autres compte tenu d'un recul d'activité de 10 % en moyenne.

En effet, si certains secteurs ont été très impactés comme le mobilier de bureau ou l'agencement..., d'autres ont été portés par les effets d'une demande positive comme l'emballage carton, liés aux achats par Internet ou bois. C'est le cas aussi de l'ameublement et l'agencement intérieur et extérieur, dopés par le confinement à la maison et un retour au *cocooning*.

Le secteur du bâtiment, premier secteur de débouché d'activité de la filière, est affecté par une chute importante, d'une part, des mises en chantier et d'autre part, par une baisse inquiétante des permis de construire futurs. Néanmoins, le bâtiment bénéficie aussi dans cette période d'incertitude d'un choix des consommateurs de matières et matériaux renouvelables et durables. La part du bois est donc en progression. De même le bois comme énergie renouvelable séduit davantage de consommateurs.

La Covid-19 n'a pas ralenti les analyses et actions de la filière. Les rapports de la Cour des Comptes et de la députée Anne-Laure Cattelot sur la filière bois ont apporté leurs lots de critiques constructives pour les professionnels et le Gouvernement. Les politiques publiques ont connu des avancées significatives. Le Plan de Relance Forestier du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation constitue une première et sa dynamique sera bénéfique à l'adaptation de la ressource française, aux besoins des marchés et aux changements climatiques. Ensemble nous devons contribuer, par une communication inventive et éducative, à une meilleure acceptation citoyenne de la nécessité et de l'intérêt de forêts activement gérées

De même les décrets de la RE2020 en cours de finalisation et d'adoption constituent une perspective inédite de croissance de l'emploi du bois dans la construction aux horizons 2030 - 2050. Les engagements des principaux promoteurs et entreprises générales, aux côtés de ceux des collectivités territoriales et locales, viennent conforter ces objectifs d'évolution significative de la part du bois dans la construction. Et un 4<sup>e</sup> Plan Bois Construction accompagnera utilement le développement d'une filière bois construction encore très minoritaire.

C'est pourquoi les professionnels, conscients de leur responsabilité, ont exprimé leur ambition forte d'accompagnement de la réglementation environnementale du bâtiment par 10 engagements prioritaires, dont la formation devient un enjeu principal.

Les professionnels de la forêt et du bois sont confiants dans l'avenir et ont déjà répondu largement aux appels à projets ou à manifestation d'intérêt du Plan de Relance qui leur sont ouverts.

Une analyse récente du CSF Bois indique que la filière prévoit d'investir plus d'un milliard d'euros annuellement, sur les prochaines années, en relocalisation/ réindustrialisation, innovation, développement ou accroissement des capacités de production.

Le CSF Bois, peu à peu, a pris toute sa place au sein du CNI depuis 2014 et veut contribuer pleinement par cet avenant pour les deux prochaines années, au Plan de Relance. Les forces vives de la filière, toutes branches confondues, doivent faire face à un véritable « choc d'investissement productif » à court et moyen termes, que leurs trésoreries seules ne suffiront à satisfaire, d'où la nécessité de plus d'accompagnement pour le développement de la valeur ajoutée et des services rendus.

La filière bois, filière la plus traditionnelle mais aussi filière d'avenir, modèle d'économie circulaire, de décarbonation et de stockage de carbone, créatrice d'emplois sur l'ensemble du territoire, constitue un véritable atout au rebond de l'économie nationale.



Luc Charmasson  
Président du CSF Bois



## RESUME POUR LES DECIDEURS

Un Comité Stratégique de Filière Bois a été installé dès 2014 pour développer l'économie de la filière et ses emplois, en travaillant prioritairement sur ses marchés via des projets collectifs et en valorisant le potentiel de la forêt française.

L'ambition partagée de la filière bois est de retrouver vers 2025 un volume d'emplois à peu près équivalent à celui du début des années 2010, en s'appuyant notamment sur tous les marchés de la transition bas carbone et les marchés de la construction durable et en assurant le renouvellement forestier.

Cette ambition de créer 75 000 emplois d'ici à 2025 est engagée : la veille économique mutualisée, créée entre la filière et l'État, enregistre la création nette de 20 220 emplois directs entre 2016 et 2018. Avec une création de valeur ajoutée supplémentaire de près de 1,5 milliard d'euros.

Les différentes branches constitutives de la chaîne de valeur contribuent à cette dynamique : industries de transformation du bois, emballages à base de bois, bois-énergie, aménagement-agencement et construction durable ...

Les mesures industrielles, fiscales et forestières du Plan de Relance, et de nouveaux leviers comme la réglementation environnementale du bâtiment neuf (RE2020), la volonté de renforcer la souveraineté nationale (y compris forestière) et le « produire en France » partagés par les consommateurs, constituent un cadre favorable au rebond d'activité.

Au regard du contexte, le contrat stratégique de filière bois 2018 – 2022 se voit actualisé et complété avec le présent avenant. Les projets du contrat de filière qui sont déjà lancés contribuent à structurer la filière et sont donc aussi confirmés.

De nouveaux projets collectifs contribueront aux domaines prioritaires du Plan de Relance : la transition écologique, la compétitivité et la souveraineté, la cohésion sociale et la formation, les relations de solidarité intra et inter-filières.

La filière bois apporte à la Nation un crédit carbone, par les leviers du puits de carbone forestier via le processus de la photosynthèse, du stockage du carbone atmosphérique dans les produits à base de bois, particulièrement ceux à longue durée de vie et par celui de la substitution à d'autres produits plus émetteurs.

La somme de ces bénéfices carbone est déjà considérable ; elle équivaut à 23 % des émissions de GES en France (hors émissions importées).

Au titre du volet forestier du Plan de Relance, le CSF Bois soutiendra toutes les démarches interactives permettant d'arriver à une modernisation des outils contractuels (depuis la graine forestière jusqu'au chantier de reboisement) et soutiendra aussi les démarches de progrès techniques (matériels forestiers de reproduction, techniques de plantation...) améliorant les conditions de réussite des futures plantations sous contrainte climatique renforcée.

Pour la décarbonation de la construction, la filière s'engage résolument pour favoriser et structurer l'usage des produits à base de bois, dans un esprit de mixité des matériaux et des compétences, participant à l'optimisation des performances économique et environnementale de la construction.

La rénovation étant un objectif majeur de la décarbonation du secteur dans le Plan de Relance, mais devant pouvoir s'opérer à un coût acceptable pour l'occupant, le CSF Bois accompagnera techniquement les bailleurs sociaux dans l'expérimentation de nouvelles solutions en préfabrication bois.

Dès leur parution en août/septembre 2020, le CSF Bois a relayé les appels à projets d'accélération industrielle de France Relance. Les projets accompagnés, surtout via le volet territorial de cet AAP, ont concerné des entreprises de toutes les branches de la filière, qui engagent des investissements.

La compétitivité des industries de process de transformation du bois relève toutefois d'un modèle global constitué par l'accès aux différents gisements de matière ligneuse brute, les conditions économiques de mobilisation de la ressource forestière, la transformation en produits normés et séchés, la production et la valorisation de chaleur et d'énergie décarbonées.

Le volet souveraineté industrielle de l'avenant inclut la recherche des solutions qui faciliteraient, dans le temps du Plan de Relance, la potentialisation des projets d'investissement et de développement pour ces industries.

Le CSF Bois favorise la mobilisation du Fonds Bois 3 financé par Bpifrance, le MAA, l'Ameublement français et le CODIFAB, au profit de projets structurants d'envergure portés par des PME et ETI.

La filière a conduit en 2019, avec l'appui du ministère du Travail, un Contrat d'Études Prospectives Emploi-Formation-Compétences. En 2021 et 2022 ses branches de la sylviculture, du reboisement, de l'exploitation forestière, du travail mécanique du bois expérimenteront puis généraliseront les outils efficaces supportant de nouveaux parcours de professionnalisation. Pour les métiers de la construction durable, les solutions améliorant la mixité des compétences expérimentées avec les équipes lauréates du village olympique alimenteront les travaux partagés plus largement avec les acteurs nationaux, pour promouvoir la construction en mixité de solutions.

Le CSF Bois, aux côtés des autres acteurs, apporte son expertise à la finalisation à projets ou à manifestation d'intérêts qui seront lancés par l'État dans le cadre de la stratégie d'accélération de la ville durable et appuiera les porteurs de projets.

Le CSF Bois et toutes ses composantes professionnelles proposent donc d'agir avec l'État pour mettre en œuvre un socle structurel et stratégique dont la finalité sera de créer les conditions propices à la réalisation d'investissements structurés adressant les principaux marchés en croissance, accompagnant les entrepreneurs de la filière bois, promouvant les coopérations intra et inter-filières, tout en valorisant l'offre de bois en France et le nécessaire développement forestier.

## Comité Stratégique de Filière Bois

### Avenant au contrat stratégique de filière signé le 18 novembre 2018

Par les organisations interprofessionnelles et professionnelles de la filière bois

Par les ministères : Économie - Transition écologique - Agriculture - Logement

Par les Régions de France

en présence des organisations représentant les salariés

### Contexte actualisé pour la filière bois

*À la demande de la filière bois réunie, un Comité Stratégique de Filière Bois a été installé en 2014 pour développer l'économie de la filière et ses emplois, en travaillant prioritairement sur ses marchés via des projets collectifs et en valorisant le potentiel de la forêt française.*

*L'ambition partagée est de retrouver vers 2025 un volume d'emplois à peu près équivalent à celui du début des années 2010, en s'appuyant notamment sur tous les marchés de la transition bas carbone et les marchés de la construction durable, et en assurant le renouvellement forestier.*

*La filière a mis en place avec l'État un observatoire économique dynamique (VEM : Veille Économique Mutualisée), fondé sur la méthodologie robuste du TER (Tableau des Emplois Ressources) pour suivre ses résultats.*

*L'ambition de créer 75 000 emplois d'ici à 2025 est bien engagée : la VEM enregistre la création nette de 20 220 emplois directs dans la filière bois entre 2016 et 2018, soit avant la crise de la Covid, et sur ces deux exercices une création de valeur ajoutée supplémentaire de près de 1,5 milliard d'euros.*

*Les résultats actualisés de la filière bois à fin 2018 sont donc de 26 milliards d'euros de valeur ajoutée créée et 392 700 emplois directs. Avant la Covid, la filière bois créait donc des emplois directs, sur tous les territoires, à un rythme compris entre + 8 000 et + 12 000 emplois par an.*

*Évalués en juillet 2020, donc avant l'incidence du second confinement, la crise de la Covid ferait chuter la production de la filière de 7 % en 2020 et de 2 % en 2021. Précision étant donné que, considérée pour chaque branche d'activité individuellement, la situation peut être très différente de la moyenne. Le recul des emplois resterait limité du fait des amortisseurs sociaux et fiscaux.*

*Cette trajectoire de la filière bois confirme une tendance engagée positive à son redressement productif, et un positionnement aux premiers rangs des filières d'avenir. Les acteurs professionnels portent un projet d'ensemble collectif adressant une longue chaîne de valeur des marchés finaux jusqu'à la forêt. Un cadre public favorable au redressement productif, en cohérence avec les trajectoires de transition écologique, est essentiel considérant l'importance des investissements restant à réaliser dans cette étape de croissance pour la filière bois.*



## Enjeux liés à la relance pour un avenant au contrat stratégique de filière

*Dans ce contexte de relance de l'économie, les enjeux et objectifs de ces avenants ont vocation à être structurés autour de quatre domaines prioritaires : **transition écologique, compétitivité et souveraineté, cohésion, relations de solidarité intra et inter-filières et la formation.***

### A. Transition écologique

#### A.1 : Identification des enjeux de la filière

Le Plan de Relance annoncé par le gouvernement amplifie et complète les politiques publiques, notamment de la transition écologique, auxquelles la filière bois est contributrice au travers d'actions structurantes et de son projet collectif, matérialisé par le contrat stratégique de filière.

À cet égard, l'ensemble de la filière, de ses membres et ses outils collectifs (organisations professionnelles, CTI, associations) entendent pleinement contribuer à l'activation du Plan de Relance, à saisir les opportunités d'accélération de transitions ayant des effets leviers positifs tant sur l'atteinte des objectifs de politiques publiques que le développement des marchés de la filière, le rebond d'activité pour ses entreprises, la sécurisation des emplois et l'élévation des compétences.

Pour cela, les actions et projets précisés dans le présent avenant au contrat stratégique de filière bois soutiennent notamment :

- le déploiement des actions d'adaptation de la forêt française au changement climatique et son renouvellement,
- la structuration d'une offre innovante, performante et adaptée aux marchés de la construction et de la rénovation durable qui prenne en compte les orientations du gouvernement dans le cadre du projet de nouvelle réglementation des bâtiments neufs (RE2020) et du renforcement des aides à la rénovation dans le cadre du Plan de Relance (résidentiel, bâtiments publics, ...),
- la réindustrialisation des territoires au travers du soutien aux industries « vertes » et au renforcement de leur compétitivité, valorisant les ressources nationales et recherchant les meilleurs bénéfices du point de vue de la réduction rapide des émissions carbone,
- l'adaptation des compétences.

Le CSF Bois appuiera, en direction des organisations professionnelles et des entreprises, le déploiement des différentes démarches découlant du Plan de Relance mis en place par le gouvernement : AMI (renouvellement forestier, mixité pour la construction bas carbone, produits bois d'ingénierie ...) ou AAP, nationaux et/ou en co-décision des niveaux régionaux (soutien à l'investissement de l'industrie) , guichet numérique...

Dans le contexte d'accélération des objectifs de décarbonation de la construction portés par la nouvelle réglementation RE2020, qui concernent son premier marché de débouchés (la

construction durable), la filière bois présentera spécifiquement un cadre ambition bois construction 2030, précisant ses engagements et sa contribution à cette politique publique.

Précisions sur les principaux enjeux :

- **Trajectoire de décarbonation**

La filière bois apporte à la Nation des crédits carbone, par le levier du puits de carbone forestier via le process de la photosynthèse ; par le stockage du carbone atmosphérique dans les produits à base de bois, particulièrement ceux à longue durée de vie et par celui de la substitution à d'autres produits plus émetteurs.

La somme de ces bénéfices carbone est déjà considérable ; elle équivaut à 23 % des émissions de GES en France (hors émissions importées). Ses composantes en sont les suivantes :

- Puits de carbone forestier

Le confortement dans la durée du puits de carbone forestier, dans une stratégie active d'adaptation des forêts au changement climatique, est une priorité, traduite en particulier dans l'objectif de renouveler activement le patrimoine forestier et de conduire un effort soutenu de reboisement. Le Plan de Relance forêt-bois intègre un premier effort d'installation de 50 millions de plants en 2021-2022. La trajectoire à soutenir ensuite est de planter un arbre par français tous les ans, soit de l'ordre de 70 millions de plants chaque année jusqu'en 2035 (rapport de propositions de Mme A-L Cattelot, juillet 2020).

Ceci rejoint également l'objectif de souveraineté industrielle (cf. infra) : le bois est le seul matériau de commodité où la France peut s'appuyer sur un socle d'approvisionnement indépendant : 63 % des besoins français de bois d'œuvre sont produits et récoltés dans la forêt française ; après transformation, 80 % de ce volume sert la consommation finale en France. Le stock sur pied dans les forêts françaises métropolitaines de 2,7 milliards de m<sup>3</sup> (en moyenne un capital de 170 m<sup>3</sup> par hectare forestier).

Ce plan de reboisement est aussi vivement attendu aussi bien par l'aval que l'amont, mais également par les maîtres d'ouvrage de la construction et la société. Les industries et entreprises de première et deuxième transformation doivent être sécurisées pour investir durablement dans leurs outils de production. Les maîtres d'ouvrage veulent répondre aux préférences et attentes environnementales de la société.

- Produits et composants stockant le carbone atmosphérique

Le développement d'offres vertes, adossé à des mesures d'accompagnement réglementaires (dont la réglementation environnementale du bâtiment neuf, RE2020),

peut considérablement augmenter le bénéfice du carbone stocké dans les produits bois et biosourcés à longue durée de vie d'ici à 2025 - 2035 (exemple : bois en structure pour la construction d'une durée de vie longue). Et plus globalement par un développement d'emploi du bois dans tous ses usages (matériau, fibre, molécules).

Cet aspect central est développé ci-dessous.

#### ➤ Énergie décarbonée

Le bois énergie, issu des sous-produits de la forêt, connexes des filières industrielles bois et des bois en fin de vie, participe aux débouchés et à l'économie globale de la filière. Il contribue à l'atteinte des objectifs de décarbonation du secteur de la chaleur.

Les projets bois énergie constituent donc un levier de relance économique et de décarbonation pour les industriels et réseaux de chaleur collectifs.

Les investissements énergétiques dans les outils de cogénération bois viennent accroître de manière déterminante la compétitivité de la filière bois dans son ensemble. La valorisation in situ sans transport des ressources décarbonées (biomasse forestière énergie, connexes de transformation du bois, bois en fin de vie), avec la production de chaleur décarbonée pour sécher les produits transformés et avec la production d'énergie verte (la cogénération bois produit 1 MWh d'électricité pour 2,5 MWh de chaleur renouvelable) structurent une compétitivité globale accrue dans un circuit court (échelle du territoire).

Cet aspect sera développé dans le volet « souveraineté – relocalisation ».

#### ➤ Économie circulaire et allongement du cycle de vie

La filière s'attache à valoriser plus et mieux les bois en fin de vie, en captant une part des flux actuels de l'enfouissement et de l'incinération sans récupération d'énergie et en relocalisant une part des flux exportés. Cette valorisation passe par le développement de l'incorporation de ces matières recyclées dans les produits et conjointement par la possibilité d'une valorisation énergétique des refus.

Le CSF Bois souhaite amplifier cette politique :

- en lien avec la RE2020, qui prévoit pour toutes les filières une mise à jour des FDES, dont celles des scénarios de gestion de la fin de vie avec la possibilité pour le bois de développer des usages de 2ème, voire 3ème vie avant une valorisation finale en combustion ;
- en lien avec les évolutions de nouvelles technologies qui rendent maintenant possible une industrialisation de ces process, mais avec des investissements lourds à concrétiser (cf. axe B – compétitivité et souveraineté industrielle) : mise en œuvre de séchoirs industriels à bande arrivant à 2 % de siccité

(industrie du panneau), nouvelles technologies de séparation des matières (permettant un tri performant des matières recyclables /non recyclables), maîtrise de l'incorporation d'une part croissante de bois recyclé dans les produits, combustion in situ avec production électrique des refus de tri.

Tous ces exutoires économiques améliorant les scénarios de fin de vie des produits à base de bois, et donc la durée de stockage du carbone, sont d'intérêt pour l'ensemble de la chaîne de valeur bois et participent à la réalisation des objectifs de transition écologique.

- **Développement d'offres vertes appliquées à la construction et à la rénovation thermique des bâtiments**

*Nota : la filière bois a un grand nombre de branches engagées dans des démarches d'adaptation de leur offre. Parce qu'il représente 50 % de la valeur ajoutée globale de la filière bois, est présenté ici le marché final de la construction et rénovation durable ; non exhaustif de tous les autres marchés de débouchés pour les acteurs de la filière.*

La construction bois et biosourcée c'est : des matières premières renouvelables françaises, des technologies à valeur ajoutée et des solutions pour la décarbonation du secteur du bâtiment.

Ce marché c'est déjà 10,1 milliards d'euros de valeur ajoutée créés par la filière (source : VEM filière bois - juillet 2019) et 205 000 ETP directs employés pour ces marchés finaux de la construction durable et bas carbone.

Son potentiel de développement est de 11,5 milliards en 2020 ; 16,6 milliards en 2035 ; 17,1 milliards en 2050 ; avec un effet additionnel attendu sur la réduction des émissions carbone du bâtiment de - 40 millions de tonnes émises en 2035 et de - 98 millions de tonnes émises en 2050 (source : BIPE - ADEME - FCBA juillet 2019).

La massification de ce marché génèrera d'importants développements d'offres vertes pour l'industrie nationale dans plusieurs familles de technologies renouvelant l'offre de produits pour le bâtiment : *produits bois de structure, panneaux massifs structuraux, toitures et planchers préfabriqués, nouveaux isolants biosourcés, menuiseries innovantes, aménagements intérieurs et panneaux décoratifs, parements peu émissifs, bardages et bois d'extérieur avec durabilité conférée...*

Cette stratégie d'accélération de l'offre s'accompagne, au-delà du seul renouvellement des produits, du développement de solutions et systèmes constructifs industrialisés pour la mise en œuvre qui sont attendus des maîtres d'ouvrages. C'est la maîtrise poussée de la préfabrication en usine d'éléments d'ouvrages ensuite juste assemblés sur chantier qui permet à la filière bois de répondre à une construction à la fois plus rapide, plus qualitative, plus écologique et plus compétitive et diminuant les maladies professionnelles et les risques d'accidents du travail, les transports, les déchets, les nuisances sonores. Ces développements structurants s'inscrivent dans les

dispositifs spécifiques du Plan de Relance : rénovation thermique du parc immobilier ancien et construction neuve.

## A.2 : Feuille de route

- ➔ **Objectif 1 : changer d'échelle pour le renouvellement forestier ; adapter la forêt aux changements climatiques.**

**Référence dans le Plan de Relance : page 71, mesure « Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer »**

Le groupe du CSF Bois « approvisionnement » (Défi 3) a identifié l'intérêt d'une politique de reboisement massif et d'un nouvel instrument structurant un changement d'échelle dans la mise en œuvre du renouvellement forestier.

Cette recommandation a été reprise par la Cour des Comptes auditionnant le secteur forêt-bois (février 2020) puis par le rapport de la députée Madame A-L. Cattelot (juillet 2020).

En attente d'un instrument financier pérenne, venant soutenir la dimension d'intérêt général d'une politique de renouvellement actif du capital forestier, le Plan de Relance intègre une première mesure novatrice (pilotée par le MAA), ciblée sur un soutien à l'adaptation au changement climatique des peuplements pauvres, dépérissant ou attaqués par des bio-agresseurs (scolytes), constituant un effort additionnel au renouvellement régulier des forêts par régénération naturelle ou plantations.

La mesure est financée à hauteur de 150 millions d'euros aidant les projets des propriétaires forestiers et, complémentirement, intègre un soutien à la modernisation des ressources en graines et plants forestiers (matériels de reproduction) et des reboiseurs (3 millions d'euros) et prévoit la réalisation de relevés par la technologie LIDAR pour le suivi descriptif des forêts sur les zones prioritaires (22 millions d'euros).

Par-delà la mise en œuvre de ses objectifs quantitatifs (nombre de dossiers déposés et instruits ; nombre d'hectares installés), et sa portée sectorielle, cette mesure présente un grand intérêt de structuration à une échelle de filière (par la mobilisation et l'engagement conjoint, logistique et contractuel) pour toute une chaîne d'acteurs que supposera sa réalisation pratique sur les 4 années à venir.

En 2020, ces acteurs professionnels ont su s'entendre et dialoguer avec les parties prenantes environnementalistes pour produire un cadre « feuille de route » de recommandation pour l'adaptation des forêts au changement climatique.

- **Livrable(s)**

À l'échelle de la filière, la mesure offre une double opportunité d'organisation des activités concourant au renouvellement et à l'adaptation des forêts et de conduite d'un changement

d'échelle. Cette « marche à passer » à la faveur du Plan de Relance est une étape importante de structuration.

Le CSF Bois supportera toutes les démarches interacteurs permettant d'arriver à une modernisation des outils contractuels depuis la graine forestière au chantier de reboisement (par exemple des contrats de culture comme outil contractuel), et supportera aussi les démarches de progrès techniques (matériels forestiers de reproduction, techniques de plantation...) améliorant les conditions de réussite des futures plantations sous contrainte climatique renforcée.

Le CSF a été associé à la préparation par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) d'un appel à manifestation d'intérêt en direction des principaux acteurs de l'amont forestier souhaitant s'engager sur un volume groupé de projets, exemple de démarche visant la chaîne des acteurs et encourageant la massification des actions. Il contribue à la préparation d'une charte interacteurs et au porté à connaissance des dispositifs, qui seront accessibles au plus grand nombre de bénéficiaires

Il facilitera la capitalisation de ces outils et méthodes héritées de la dynamique du Plan de Relance.

Il accueillera la réflexion collective de préparation de mesures structurelles accompagnant le changement d'échelle pour le renouvellement forestier dans la durée, au-delà de l'échéance du Plan de Relance, en suivi de cette recommandation de la Cour des Comptes et proposition du rapport de Mme Anne-Laure Cattelot.

Ce plan d'action comportera un volet communication de filière intégrant les sujets bois, forêt, carbone, environnement et le lien avec la sécurisation de l'approvisionnement pour les industries de transformation.

- **Calendrier : 2021 et 2022**

- ➔ **Objectif 2 : proposer une solution industrielle de façades préfabriquées bois pour la rénovation / isolation thermique par l'extérieur du parc de logements sociaux.**

Le CSF Bois accompagne techniquement et dans l'adaptation des procédures de marchés publics les organismes de logements sociaux s'engageant dans l'expérimentation de mise en œuvre de solutions industrielles performantes et répliquables de rénovation énergétique des logements du parc locatif social.

Avec ses partenaires bailleurs sociaux, et avec l'expertise de FCBA, le projet vise à déployer des solutions industrielles innovantes et intégrées de façades bois pour la rénovation énergétique afin que les logements parviennent à une consommation énergétique réduite, en vue de passer à une échelle de projets plus significatifs en France, en massifiant le procédé et en créant une relation contractuelle structurée entre ces donneurs d'ordre et des entreprises du bois construction.



Partenaires : Action Logement Immobilier et un groupe de 6 entreprises sociales de l'habitat ESH (3F, SEQENS, NEOLIA, IMMOBILIERE BASSE SEINE, et PLURIAL NOVILIA), le CSF Bois, l'UMB-FFB, l'UICB et FCBA.

Objectif initial 900 logements réalisés en phase démonstrateur en 10 opérations de rénovation immobilières dans 5 régions.

**Référence dans le Plan de Relance : pages 19 à 21 mesure « Rénovation et réhabilitation lourde des logements sociaux » - axe déploiement de solutions industrielles.**

Action initiée en 2019 : réalisation d'un cahier des charges

1. Livrable(s) et calendriers : production par la filière bois, avec Action Logement, d'un guide de réalisation « Rénovation et façades bois préfabriquées » qui structure l'exercice pour les maîtrises d'ouvrage s'engageant dans la rénovation de façades par systèmes constructifs bois préfabriqués industrialisés (fin 2020).
2. Définition par les 6 ESH d'un programme de préfabrication pour environ 900 logements avec un objectif de démarrage de projets en 2021.
3. Modernisation de la commande publique : constitution par région d'un groupement de commandes des ESH et consultations auprès d'entreprises industrielles bois en capacité de répondre seules ou en groupement d'entreprises à un macro-lot. Puis appels d'offres par chantier / début 2021.
4. Candidature des ESH ou de leur consortium aux programmes de rénovation du parc social du Plan de Relance : « massification de la rénovation exemplaire du parc locatif social (MassiRéno) » piloté par le ministère de la Transition écologique (MTE) lancé au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 ou bien le programme de restructuration lourde et de rénovation thermique. *Lien vers le programme dédié : <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-relance-restructuration-rehabilitation-lourde-et-renovation-thermique-logements-locatifs>*

Fédérateur : Groupe Action Logement.

5. Au terme de ce projet, généralisation à un nouveau programme de 10 000 logements à rénover au sein d'Action Logement Immobilier qui regroupe 50 entreprises sociales pour l'habitat pour 1 080 000 logements et structuration durable du cadre contractuel avec les entreprises du bois construction.

➔ **Objectif 3 : mettre en œuvre un 4ème plan bois.**

**Référence dans le Plan de Relance : page 11 et suivantes, rénovation énergétique et transition écologique pour le bâtiment.**

Les Plans Bois, mentionnés depuis 2014 dans les contrats stratégiques de la filière, constituent des actions de développement conjointes du bois dans la construction de France Bois Forêt, FBIE /CODIFAB et du MTE, et impliquant FIBOIS France dans le déploiement en régions.

Les Plans Bois 1 et 2 ont permis la levée d'obstacles normatifs et réglementaires au développement de la construction bois. Le Plan Bois 3 a donné des outils sur les solutions constructives bois en neuf et en rénovation, orientés vers les maîtres d'ouvrages.

Le prochain Plan bois 4 intégrera des leviers de progrès partagés avec l'État comme la communication vers les acteurs des territoires des solutions de relance pour l'habitat durable ou possiblement des études préparant des évolutions pour la réglementation incendie.

▪ **Livrable(s)**

- Une valorisation des outils Plan Bois 1 à 3 en cours avec le FCBA, sur la base d'un kit de communication qui serait à disposition de la filière, des maîtres d'ouvrage et d'œuvre et de l'ingénierie.
- Fiabilisation des techniques d'éco-conception des produits bois construction ; allongement de la durée d'usage.
- Développement d'outils pour la réhabilitation à base de bois (ITE).
- Actualisation du site internet « Ambition Bois ».
- Le CSF Bois veillera à faciliter l'appropriation pour la construction générale des solutions constructives de référence bois/mixte en promouvant notamment les outils développés grâce aux plans bois (actions de communication, formation).

▪ **Calendrier : 2021-2022**

➔ **Objectif 4 : déployer un volet communication de filière intégrant les sujets bois, forêt, carbone, environnement et le lien avec la sécurisation de l'approvisionnement pour les industries de transformation.**

D'un côté avec les ministères signataires intégrant les sujets ci-dessus ; de l'autre avec la filière bois intégrant en commun ses expertises et ressources :

- FBF avec la campagne télévisuelle sur la forêt et les produits bois ;
- France Bois 2024 (newsletter, meet-up) ;
- Le CNDB vers les prescripteurs, les architectes (Club « je dis oui au bois »), les maîtres d'ouvrage...
- ADIVBOIS pour la construction de grande hauteur, vers les promoteurs, entreprises générales, industries de la construction ;
- L'événementiel de grande ampleur au travers du Forum Bois Construction (édition 2021 à Paris au Grand Palais éphémère) ;
- FBF, FBIE et le Codifab en réalisant collectivement l'information auprès des parlementaires, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, collectivités territoriales, aménageurs sur la contribution de la filière à la déclinaison des objectifs de la COP 21 et de la RE2020 ; l'acceptabilité de la gestion de la forêt...

À partir de ces éléments et de cette stratégie, la filière s'engage à écrire et déployer une communication globale, structurée autour de deux axes : la décarbonation, avec une ambition pour le bois construction à 2030 (accompagnant la politique publique RE2020) et l'adaptation des forêts au changement climatique.

La filière portera un plan de communication ambitieux et collectif mobilisant l'amont et l'aval, faisant converger les diverses initiatives citées vers une dynamique collective et structurée, articulant le renforcement du puits de carbone forestier résilient par le reboisement diversifié des forêts et le développement larges des usages du bois valorisant la ressource nationale et la transformation nationale.

#### ▪ Calendrier

Le premier volet sera la présentation, en février 2021 d'un cadre ambition bois construction 2030, précisant les engagements et contributions de la filière à l'accélération de la transition écologique pour le bâtiment neuf.

## B. Compétitivité et souveraineté

### B.1 : Identification des enjeux de la filière

L'accompagnement à l'émergence des projets du Plan de Relance pour l'industrie mobilise la filière. Dès la fin août 2020, le CSF a relayé vers les organisations professionnelles une information « en temps » réel sur la publication des AAP (accélération des investissements industriels) et les ouvertures de guichets (numériques), et promu des « clefs de lecture » sur la pratique du dépôt de projets.

Des premiers résultats positifs sont enregistrés : dans plusieurs régions plusieurs PME de la filière bois sont lauréates du volet territorial du Plan de Relance pour l'industrie (25 % des lauréats en Grand Est, 50 % des lauréats en Nouvelle Aquitaine...). Globalement 36 entreprises issues de toutes les branches de la filière bois ont été accompagnées pour un dossier de soutien à l'investissement labellisé France Relance en février 2021 (source DGE). Le dispositif subventionnant l'investissement numérique est également mobilisé.

L'AAP du MAA (15 millions d'euros) sur la diversification des scieries viendra aussi conforter ces projets régionaux d'accélération d'investissements.

#### • **Souveraineté technologique et innovation : ces enjeux sont multiples selon les branches d'activité considérées**

→ *Emballages bois : Investir pour développer les services et produits innovants* → *Meubles : s'adapter aux nouveaux modes de consommation, progresser à l'international, investir l'e-commerce* → *Chimie du bois : booster l'offre pour stimuler la demande ; favoriser l'innovation dans la chimie du bois et les nouvelles applications valorisant les celluloses, hémicelluloses et la lignine (dont diversification dans l'industrie papetière, dans la chimie pétro-sourcée)* → *Construction: innovations en*

*mixité des matériaux (dalle bois sur structure béton , dalle béton sur structures bois, douches à l'italienne, façades brique, béton , métallique sur structure bois...).*

Les projets structurants existants du contrat de filière bois intègrent une action de renforcement de l'innovation collaborative « Cadre de vie : demain le bois ». Un nouveau hub d'innovation sera installé en 2021 en réponse à l'objectif d'accélération de la numérisation de l'offre (voir infra § bilan des projets).

- **Souveraineté industrielle et relocalisation :**

**La compétitivité des industries de process de transformation du bois relève d'un modèle global constitué par l'accès aux différents gisements de matière ligneuse brute, les conditions économiques de mobilisation de la ressource forestière, la transformation en produits normés et séchés, la production et la valorisation de chaleur et d'énergie décarbonées**

La décarbonation de l'économie, particulièrement celle du secteur construction et de l'aménagement intérieur, va utiliser comme levier important le développement des usages du bois (bois d'œuvre et bois d'industrie) en substitution et pour stocker le carbone dans les produits. Le renforcement rapide des capacités de transformation de l'industrie française du bois doit donc accompagner le renforcement de la demande intérieure. Avec l'atout aussi en termes de souveraineté d'une plus grande mobilisation possible de la ressource forestière nationale.

Atteindre une performance environnementale et une compétitivité économique d'ensemble, s'appuyant sur le matériau bois, supposera d'investir massivement dans tous les champs de valorisations industrielles de la biomasse d'origine forestière, des connexes et chutes de transformation du bois, et des bois en fin de vie, en considérant les conditions concurrentielles du marché européen pour ces secteurs.

Il existe un véritable potentiel de développement industriel en France, avec, par exemple, un marché domestique de la construction durable avec du bois qui représente déjà plus de 10 milliards d'euros de valeur ajoutée en 2018 (source : Veille Economique Mutualisée VEM filière bois).

Pour autant l'observation des conditions de mobilisation des soutiens publics pour l'industrie du bois entre pays de l'UE est plutôt défavorable à la compétitivité de l'industrie française du bois eu égard à ses challengers, et à même d'induire des risques structurels. Ce que traduit par exemple une perte de 12 % en 4 ans de la capacité industrielle de panneaux de process à base de bois installée sur le sol national.

Un parangonnage réalisé fin 2020 suggère que les soutiens publics en Europe, notamment au titre des politiques énergétiques et bénéficiant aux industries du bois, se structurent généralement autour d'un ensemble constitué de transferts directs (subvention à l'équipement de la chaudière, possiblement turbine, récupérateur de chaleur, séparation des matières...) articulé avec un niveau de transferts indirects (tarif

de rachat pour l'électricité verte, prime de rachat glissante, éventuellement certificats verts), parfois avec une fiscalité adaptée, et avec un horizon de temps de 15 à 20 ans, le tout structurant un « modèle économique ».

Dans ce modèle, les soutiens publics à la production énergétique jouent un rôle important. En France, le principal mécanisme consiste en des subventions d'investissement pour la chaleur renouvelable via le « Fonds chaleur ». L'équation économique des industries de process européennes du bois (Allemagne, Autriche, Scandinavie) s'appuie notamment sur un soutien à la production électrique à partir de biomasse solide amenant une compétitivité accrue, donc des problèmes de concurrence encore difficiles à franchir pour nombre d'industriels français.

Cet écart entre dispositifs de soutien entretient une moindre compétitivité nationale et un risque de délocalisation, paradoxaux pour un secteur industriel national stratégique pour la transition énergétique et climatique.

## B.2 : Feuille de route

- ➔ **Objectif 1 : accompagnement et soutien par le CSF Bois de la constitution d'une offre de Fonds Bois spécialisé par Bpifrance, intervenant en capital développement et/ou capital transmission afin de favoriser le développement d'outils productifs d'envergure et la constitution d'ETI structurantes. Montants moyens : 1 M€ à 7 M€ et durée moyenne de détention 6 ans.**

Référence dans le Plan de Relance : pages 123 – 124 « Renforcement des fonds propres des PME et ETI ».

- **Livrable(s)**

**Accompagnement et soutien par le CSF Bois de la constitution d'une offre de Fonds Bois 3**, intervenant en fonds propres et quasi-fonds propres dans les PME et ETI de la filière bois, d'une taille cible de 70 à 80 millions d'euros, confié en gestion à Bpifrance Investissement. Le MAA sera investisseur pour 5 millions d'euros. La filière participera avec l'Ameublement Français à hauteur de 2 millions et les entreprises et industries du bois à hauteur de 1 million par son véhicule CODIFAB.

Engagement du CSF Bois : le CSF Bois supporte une prospective économique d'ensemble de la filière, le conduisant à développer une expertise sur les besoins d'investissement à venir des entreprises des différents secteurs, en lien avec les analyses de développement des marchés.

À ce titre, il assure une liaison en continu avec la responsable du Fonds, de nature à apporter un complément d'expertise de niveau stratégique (*orientations initiales du Fonds de 3<sup>ème</sup> génération, mise en relation avec des partenaires investisseurs privés potentiels de la sphère construction, échange des informations macro-économiques avec Bpifrance Investissement*). Mais n'intervient en aucune manière dans la sélection des dossiers individuels (déontologie stricte).

Il veillera, notamment en informant et en renseignant les industriels sur les conditions d'accès au Fonds, à promouvoir l'attractivité de cet outil pour le développement des entreprises de la filière. Ceci n'étant pas exclusif de son action supportant aussi le développement structuré d'autres offres dédiées au financement propre de la croissance de la filière bois, nationales ou régionales. Des taux de croissance importants projetés pour certains marchés tirés par les politiques de transition induisent en effet pour les 10 années à venir des besoins d'investissement élevés (effet d'accélération).

- **Calendrier**

Création du 3<sup>ème</sup> Fonds Bois fin 2020. Gestionnaire Bpifrance Investissement. Instruction des premiers dossiers dès le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

- ➔ **Objectif 2 : à l'initiative du CSF Bois, mettre en place tout début 2021 une concertation afin de préciser le champ et le contenu de solutions opérationnelles, pour soutenir les projets des industries françaises de process du bois, restaurer leur compétitivité relativement aux challengers en Europe, afin de conserver et développer ces usines localisées en France très structurantes pour toute la chaîne de valeur du bois forestier et pour l'économie circulaire (incluant une valorisation accrue pour le bois en fin vie et les connexes ne pouvant plus être valorisés par ailleurs) dans une bonne complémentarité des usages énergétique et matière faits des sources d'approvisionnement disponibles à l'échelle de bassins d'approvisionnement.**

*L'émergence de solutions proposées par ce groupe interministériel et interprofessionnel amènera à devoir intégrer et/ou concilier plusieurs orientations des politiques publiques existantes : souveraineté industrielle et relocalisation, performance environnementale et énergétique, économie circulaire, compétitivité économique d'ensemble.*

- ⇒ **Livrable(s)**

Préciser et évaluer les différentes combinaisons esquissées dans le parangonnage réalisé en octobre 2020. Effectuer avec l'ADEME un retour d'expérience de l'appel d'offre BCIAT 2020 et des freins rencontrés par les industries de process du bois pour y candidater. Sans se restreindre au secteur de l'énergie afin d'offrir un panel large de solutions, proposer des dispositifs adaptés aux différents gisements et seuils de puissance installés des installations considérées. En évaluer les implications financières à différents horizons temporels et pour différents périmètres d'industries aidées.

Un accès pour le plus grand nombre de projets mobilisant le cas échéant plusieurs de ces dispositifs sera également un levier très structurant pour des activités de transformation du bois dynamisant de vastes zones de chalandise dans les territoires, au regard de l'objectif national d'une montée en capacité de production.

- ⇒ **Calendrier : 1<sup>er</sup> trimestre 2021**



## C. Cohésion

### C.1 : Identification des enjeux de la filière

- **Emploi et compétences**

La filière a conduit en 2019, avec l'appui du ministère du Travail, un Contrat d'Études Prospectives.

À partir de ces analyses, il a été retenu l'ambition commune de retrouver vers 2025 un volume d'emplois à peu près équivalent à celui des années 2000, en s'appuyant sur des marchés de la filière bois performants jusqu'en 2030, notamment tous les marchés de la transition bas carbone et les marchés de la construction durable (bois, biosourcé, mixité de matériaux).

Soit sur la période des 5 ans à venir à peu près 75 000 emplois vont être créés puisqu'il y aurait 45 000 départs à la retraite à compenser et 30 000 nouveaux arrivants.

Cet enjeu est toutefois tributaire de la confirmation de politiques publiques ambitieuses : à l'amont une politique forestière ambitieuse d'adaptation des forêts incluant une gestion active du renouvellement forestier et du reboisement (une première mesure figure dans le Plan de Relance pour 150 millions d'euros). Et à l'aval une RE2020 confirmant une ambition carbone pour la nouvelle génération de bâtiments neufs, et la rénovation énergétique des bâtiments « passoires » des années 60/70, en donnant toute leur place aux constructions bois et biosourcées.

Un plan d'action avec 2 axes principaux est proposé :

- Appuyer nos entreprises sur leurs difficultés de recrutement,
- Procéder aux ajustements de compétences.

- **Responsabilité sociale, environnementale, gouvernance**

La filière bois est une filière « verte » de production et de propositions de services environnementaux en direction des autres secteurs de l'économie.

- **Promotion des métiers**

Le projet structurant des ouvrages olympiques en bois est un vecteur d'opportunités important de la filière bois construction et aménagement intérieur pour faire la promotion, notamment en direction des jeunes, de l'attractivité des différents métiers de la forêt et du bois. Cette promotion s'inscrira dans le programme événementiel de 2021 et 2022 préparé par France Bois 2024 et le CNDB.

Le MAA dans le cadre du Plan de Relance engagera, avec les professionnels de la forêt et du bois, une campagne de promotion des métiers.

## C.2 : Feuille de route

- ➔ **Objectif 1 : expérimenter puis généraliser la gestion et les outils pour de nouveaux parcours de professionnalisation pour les branches de la sylviculture, du reboisement, de l'exploitation forestière, du travail mécanique du bois. Améliorer l'attractivité pour ces métiers en promouvant une marque employeur.**

**Référence dans le Plan de Relance : objectif transverse aux mesures « Formation professionnelles et « Jeunes » de l'axe cohésion du Plan de Relance.**

Impacts attendus favorables pour la mise en œuvre de la mesure, page 71, Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer pour son volet « planter 50 millions d'arbres ».

### ⇒ Livrable(s)

**Dossier de candidature EDEC** (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences) présenté au Plan d'Investissement dans les Compétences pour le secteur d'amont de filière bois (travaux de sylviculture, de reboisement, d'exploitation forestière, de travail mécanique du bois).

### ⇒ Calendrier

1. Candidature à l'AAP « Soutien aux démarches prospectives compétences » du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion lancé dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) : avis favorable obtenu par le comité de sélection du PIC du 15 octobre 2019, sous réserves, à l'AAP.
2. Expérimentation des dispositifs professionnalisants en 2021 et début 2022 sur plusieurs cohortes et dans 2 à 3 régions des outils de gestion des parcours professionnels.
3. Marque employeur en trois phases : (1) identification des valeurs et promesses employeur des branches ; (2) promotion d'outils de fidélisation des actifs et de valorisation des métiers (lien avec Observatoires) ; (3) plan de communication sur l'attractivité des métiers (méthodologie nationale et mode d'emploi territorial, avec une expérimentation du plan auprès d'un groupe d'entreprise pilote).
4. Généralisation des outils de l'EDEC à l'issue de l'expérimentation, via l'action des branches professionnelles et des OPCO.

- ➔ **Objectif 2 : mobiliser les leviers du Plan de Relance et moyens de Bpifrance pour engager une seconde promotion de dirigeants entrant dans un dispositif d'accélération.**

La filière bois a mis en place dans le cadre du contrat de filière un accélérateur sectoriel ; sa première promotion de dirigeants est en formation depuis octobre 2019.

Pour jouer la carte d'un rebond, malgré l'affaiblissement des ressources budgétaires collectives et des entreprises en 2020 du fait de la Covid, la filière engagera avec Bpifrance une discussion sur le lancement d'une seconde promotion en accélération, avec un soutien public renforcé.

⇒ **Livrable et délai** : seconde promotion constituée au plus tard début 2022.

## D. Relations de solidarité INTRA ET INTER-FILIERES

### D.1 : Identification des enjeux au sein de la filière et entre filières

Le changement climatique a déjà des effets dramatiques sur la gestion des forêts. La hausse des températures a favorisé le développement de scolytes provoquant le dépérissement accéléré des forêts d'épicéas.

Conséquences : pertes de valeur pour les propriétaires, abattage en nombre des arbres scolytés, commercialisation et utilisation de ces produits affectés en surnombre, flambée des prix des bois sains sur pied. Notre écosystème est mis à rude épreuve. L'affaiblissement durable d'un maillon ne peut que nuire à l'ensemble de la chaîne à moyen ou long terme. La solidarité de la filière ne doit pas être un vain mot

Solidarité de l'ensemble de la chaîne et de l'État, notamment qui a conduit à un consensus sur une feuille de route structurelle d'adaptation des forêts au changement climatique, à des mesures exceptionnelles de transport des bois pour écouler les produits bois excédentaires et aux mesures de reboisement.

À l'aval, la mixité des solutions constructives est un enjeu majeur pour réaliser la transition écologique de la construction. Le CSF Bois s'engagera en faveur d'une accélération du développement de référentiels en techniques courantes pour la construction mixte et les sujets d'interfaces bois/ biosourcés/autres matériaux, qui doit être une priorité partagée entre les filières et les métiers agissant pour la construction durable, les pouvoirs publics et leurs opérateurs (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, Centre Technique Industriel, Agence Qualité Construction).

Les industriels sont intéressés par le développement structurel des marchés de la construction durable ; ils sont convaincus de l'intérêt d'agir pour ce marché en croissance qui représente déjà, pour la seule filière bois, plus de 10 milliards d'euros de valeur ajoutée créée annuellement.

Ces deux dynamiques, adaptation des forêts au changement climatique et consommation de bois d'œuvre pour la construction, renforcent l'enjeu de pouvoir disposer sur le territoire national d'un maillage de sites industriels valorisant toutes les qualités de produits forestiers mobilisés par la sylviculture. A cet égard les usines de trituration produisant des pâtes pour l'industrie papetière ou d'autres usages (chimie du bois), ainsi que des panneaux de fibres de bois, sont tout à fait structurantes pour l'équilibre des débouchés forestiers intra-filière (valorisation des qualités dite « bois d'industrie »).

Pour partie, le modèle économique de ces industries évolue intégrant aussi, parfois rapidement, d'autres approvisionnements issus du recyclage de produits valorisés en seconde

vie et modifiant régionalement la demande de produits forestiers. Le CSF Bois intègre un groupe ad hoc « Défi 3 » dont l'objet est d'entretenir un dialogue intra-filière sur ces sujets centraux de mobilisation des ressources et de renforcer la compétitivité des approvisionnements en bois. Les centres techniques industriels FCBA et du papier (CTP) collaborent au sein d'une entité commune Intech Fibres sur les nouvelles voies de valorisation industrielle des ressources (fibres, cellulose, lignine ...)

Le CSF Bois contribue activement à éclairer cette dynamique de marché (et notamment en a réalisé une prospective associant l'État et ADEME).

Par ailleurs, les orientations annoncées par l'État pour la RE2020, et la place donnée à la rénovation thermique des bâtiments dans le Plan de Relance, concourent de façon importante à la lisibilité de l'action publique pour les entreprises et déterminent un domaine d'investissement pour l'avenir.

La RE2020 ouvre le champ d'une initiative française potentielle pour les futurs travaux normatifs européens liés au secteur de la construction, particulièrement ceux relatifs à l'analyse en cycle de vie. La filière, et le FCBA, agiront pour promouvoir cette vision dans les groupes de normalisation.

Ces jalons sont importants et contribuent à créer la confiance. Le CSF Bois propose d'agir avec l'État pour mettre en œuvre un socle structurel et stratégique dont la finalité est de créer, dans le tempo du Plan de Relance, les conditions propices à la réalisation d'investissements structurés sur ce marché, adaptés aussi aux ETI, accompagnant les entrepreneurs de la filière bois, et plus généralement des formes groupées d'investissements intra et ou inter-filières.

À court terme, le CSF Bois (et le CSF IPC) apporte son expertise à la finalisation de deux AMI qui seront lancés par l'État pour labelliser des projets, puis à l'identification des solutions d'une mise en œuvre opérationnelle des projets. Le CSF Bois, notamment au travers de ses outils ADIVBOIS, France BOIS 2024 et Xylofutur et de leurs projets déjà ouverts à tous les acteurs de la mixité dans la construction, soutiendra le renforcement d'une coopération avec les entreprises industrielles des autres secteurs de matériaux (à l'exemple du Club des Industriels), avec les entreprises générales de la construction, avec les prescripteurs (à l'exemple du Club « je dis oui au bois ») et partagera cette information avec le CSF IPC.

→ Construction bois et biosourcé : *accroître l'offre française de matériaux et de solutions biosourcées, notamment pour les bois d'ingénierie (bois massif abouté, CC, LC CLT, panneaux d'OSB, contreplaqués...) tout en valorisant la ressource française. Contribue au renforcement des liens amont/aval intra filière bois.*

*Nota : le MAA lancera également fin 2020 un AAP (15 millions) pour promouvoir la production de produits techniques pour la construction dans les scieries et industries du bois et renouveler les outils de traitement phytosanitaire.*

→ Construction en mixité de matériaux : *favoriser la création d'un référentiel commun de solutions génériques, supportant un objectif de massification de la construction en mixité de matériaux en France. Lever les freins pour que les solutions identifiées, aux interfaces d'application bois / autres matériaux puissent être plus rapidement et facilement validées comme des solutions « traditionnelles » pour la construction... Contribue au renforcement des liens inter-filières.*

## D.2 : Feuille de route

- ➔ **Objectifs : mobilisation des acteurs économiques et des entreprises au travers d'une démarche interministérielle et inter-filières d'appels à manifestation d'intérêt, avec l'appui du CSF Bois.**

Axe 1 : Renforcement global de l'industrialisation, recherchant un effet d'industrialisation renforcée entre acteurs de la première et seconde transformation du bois, en maîtrisant le recours aux importations et en valorisant la ressource bois nationale.

Axe 2 : Validation de solutions aux interfaces bois / autres matériaux, intra et inter-filières, pour la construction, appuyant l'objectif à terme de généraliser et massifier un référentiel d'usage pour ces solutions ou ces produits mixtes reconnu « traditionnel ».

Axe 3 : Soutien aux démarches inter-acteurs évoqué pour accompagner le plan ambitieux de reboisement

### ⇒ **Echéances**

- Début 2021 : **lancement d'un AMI « industrie française des produits bois d'ingénierie »**. Cette séquence intégrera le « pas de temps industriel », soit le caractère urgent à pouvoir éclairer les industriels qui répondraient à l'AMI sur la faisabilité, le dispositif et le calendrier d'un soutien à l'investissement au titre du Plan de Relance. Le degré de maturité des projets, leur contribution au renforcement direct des capacités de production nationale et/ou les aspects plus innovants de mise au point de procédés ou de produits devront être éclairés pour ouvrir le cas échéant plusieurs voies de financement aux projets labellisés selon leur nature.  
Début 2021 : portage des projets labellisés, selon leur maturité et teneur, vers les différentes opportunités de soutien au titre du Plan de Relance et/ou ouverture de mesures complémentaires ad hoc alors discutées avec la filière.
- Début 2021 : **lancement d'un AMI « mixité »**. Le CSF Bois pour sa part assurera un porté à connaissance des opportunités de déclaration des projets et une expertise auprès des outils que la filière mobilise déjà sur les thématiques, techniques et normatives, à faire évoluer pour faciliter la mixité des solutions constructives (Adivbois, France Bois 2024, Club des Industriels, FCBA, Xylofutur).
- Courant 2021 : positionnement et accompagnement au conventionnement des projets labellisés de l'AMI dans le PIA 4 2021-2022.

À noter la production en janvier 2021 d'une nouvelle famille de guide CSTB à l'initiative de la SOLIDEO, de France Bois 2024 et Adivbois qui cadrera les sujets de revêtements tous matériaux sur façades en ossature bois pour les différentes familles de bâtiment. Ces guides seront présentés en janvier 2021 aux industriels de toutes les filières et sont représentatifs

d'une voie d'accélération de la mixité constructive : ils faciliteront les possibilités de validation par le CSTB en délais raccourcis pour les industriels qui déposeront des ATEC ou ATEX. L'AMI en préparation pourrait être le réceptacle d'autres projets de guide de conception accélérant la mixité bois/autres matériaux : planchers chauffants et rafraichissants pour gérer le confort d'été, toits-terrasses...

- 4ème trimestre 2021 : pour l'ambitieuse mesure renouvellement forestier, un plan d'action à produire par la filière constituera un livrable donnant corps aux items listés ;
- Diffusion et promotion de l'AMI reboisement ; capitalisation des outils et méthodes constituant les bonnes pratiques de mise en œuvre de la mesure ;
- Modernisation des outils contractuels sur la base du retour d'expérience ;
- Accueil de la réflexion sur les suites possibles au Plan de Relance pour accompagner le changement d'échelle dans le renouvellement forestier.

## E. Projets structurants existants de la filière

### ❖ Opportunité d'une actualisation plus large du contrat de filière

Les projets structurants issus du contrat de filière déjà signé demeurent pleinement pertinents dans le contexte de la relance pour la période 2021-2022. Les fondamentaux stratégiques sous tendant les projets structurants du contrat s'avèrent résilients à la crise de la Covid-19. Celle-ci, par ses incidences économiques, pour le secteur bois, vient plutôt accélérer la nécessité de certaines évolutions et adaptations déjà mises en avant mais ne bouleverse pas complètement l'environnement des entreprises. Le CSF Bois propose donc de maintenir le cadre du contrat existant avec la poursuite du déploiement des actions structurantes en 2021 et 2022, telles que prévues lors de la signature du contrat, tout en complétant celui-ci de nouvelles actions structurantes : cf. supra.

⇒ **Rappel des actions structurantes du contrat de filière bois :**

### E.1. L'innovation

#### Renforcer l'innovation collaborative « Cadre de vie : demain le bois »

Définition des creusets d'innovations hubs « Demain le bois » et prototypages des solutions « Demain le bois ».

Ont été réalisés les livrables correspondant aux marchés Bois et Santé « Wood Health » et Bois et Luxe « Wood Luxury ».

En 2021 sera lancé le hub « Wood on demand », en réponse à l'objectif d'accélération de la numérisation de l'offre.



## Réaliser de manière exemplaire les ouvrages olympiques et paralympiques des JO Paris 2024 avec les solutions constructives bois et d'aménagements en bois « France Bois 2024 »

Une première étape est venue concrétiser, auprès de la Solideo et des promoteurs pour le village olympique, la place des solutions constructives bois dans les constructions : au stade actuel des permis de construire, 50 % des immeubles de moins de 28 mètres seront en structure bois et 80 % des façades de tous les immeubles seront rapportées en bois.

De nombreux leviers d'innovation, technique, organisationnelle et logistique pour la réalisation de l'offre de la filière bois font l'objet d'études et de collaborations partenariales, inter-industrielles et avec les promoteurs notamment au sein de l'association ADIVBOIS. Leur poursuite en 2021 et 2022 est indispensable à la bonne marche des constructions du village olympique. France Bois 2024 demeure la structure projet de référence interlocutrice de la Solideo.

France Bois 2024 en lien avec le CSF Bois, continuera au cours de l'année 2021 à promouvoir et prescrire des solutions constructives bois intérieures et extérieures pour la réalisation du village des journalistes et pour les aménagements extérieurs des deux villages.

Des ouvrages exemplaires tels que la piscine olympique, le pavillon éphémère font l'objet de marchés déjà attribués et seront en structure bois.

En 2021, France Bois 2024 formalisera un programme de travail avec Paris 2024 en préparation des futurs appels d'offre des constructions éphémères. Les contenus attendus et la prescription bois pour les différents types d'ouvrages éphémères auront pour livrable la production d'un « sustainable design guide ».

Le projet d'un site de compétition éphémère démonstrateur des solutions bois est en discussion avec Paris 2024 (possiblement le site de beach volley devant la Tour Eiffel).

France bois 2024 réalisera avec Paris 2024 deux actions de communication institutionnelle en 2021 : un « meet up » et un événement lors du Forum Bois Construction en juillet à Paris au Grand Palais éphémère.

## E.2. L'emploi et les compétences

Est achevée la réalisation d'un contrat d'études prospectives du secteur des produits bois dans la construction et l'aménagement entre le ministère du Travail et les organisations professionnelles.

Le Forum Bois Construction, installé au Grand Palais éphémère du 15 au 17 juillet 2021, sera organisé autour de trois grands pôles : informer, former, promouvoir.

Avec l'accompagnement spécifique de mise œuvre des réalisations olympiques du groupe « formation » de France Bois 2024, le Forum constituera le second grand rendez-vous de l'année 2021 pour la promotion des métiers du bois.

Un **dossier d'EDEC** (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences) a été déposé début octobre 2020 en complément pour les branches de la sylviculture, du reboisement, de l'exploitation forestière, du travail mécanique du bois, qui fait l'objet de la proposition ici développée (partie C- Cohésion) pour cet avenant.

**Accélérateur de croissance PME** : la création d'un accélérateur spécifique de filière bois a été réalisée, avec une première promotion de dirigeants en parcours d'accélération.

L'action est en cours jusque fin 2021 et prévoit un suivi des résultats pour l'accélération de la croissance, de l'emploi, de la performance, de l'international en 2022.

Les dirigeants en accélération ont été spécifiquement accompagnés par adaptation du programme lors du premier semestre 2020 au regard du contexte de la crise de la Covid 19.

Le CSF Bois a examiné avec Bpifrance (opérateur de l'accélérateur bois) la possibilité de consolider et d'amplifier le dispositif d'accélération de dirigeants dans le cadre spécifique et selon les objectifs du Plan de Relance et avec l'hypothèse d'un soutien renforcé de l'Etat à ce dispositif. Deux nouvelles promotions, chacune pour une trentaine de dirigeants, font l'objet d'une proposition de la filière, actuellement à l'étude (ministère en charge de l'Industrie et de la Relance).

⇒ **Calendrier** : promotion 2 en octobre 2021 ; promotion 3 en octobre 2023.

# SIGNATAIRES

---

## ENTRE L'ÉTAT

**Barbara POMPILI**

Ministre de la Transition Écologique

**Julien DENORMANDIE**

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

**Emmanuelle WARGON**

Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement

**Agnès PANNIER-RUNACHER**

Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie

## LES RÉGIONS

**Renaud MUSELIER**

Président de Régions de France

**Sylvain MATHIEU**

Vice-président de la région  
Bourgogne-Franche-Comté

## ET LA FILIÈRE BOIS

**Luc CHARMASSON**

Président du Comité Stratégique de Filière

## LES INTERPROFESSIONS

### **Michel DRUILHE**

Président de France Bois Forêt (FBF)

### **Frédéric CARTERET**

Président de France Bois Industries Entreprises  
(FBIE)

### **Christian RIBES**

Président de FIBOIS France

## LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

### **Philippe MOREAU**

Président de l'Ameublement Français (AF)

### **Thierry WALRAFEN**

Président de l'Association des Sociétés  
et Groupements Fonciers et Forestiers (ASFFOR)

### **Jean-Marc DESMEDT**

Président de Confédération de l'Artisanat et des  
Petites Entreprises du Bâtiment  
(CAPEB – UNA – CMA)

### **Mathieu FLEURY**

Président du Comité Interprofessionnel du Bois  
Energie (CIBE)

### **Sylvestre COUDERT**

Président de la Compagnie Nationale des  
Ingénieurs et Experts Forestiers et des Experts  
Bois (CNIEFEB)

### **Philippe DENAVIT**

Président de l'Union des Industries du Panneau  
Contreplaqué (UIPC)

**Philippe D'ADHEMAR**

Président de l'union des industries des Papiers,  
Cartons et Celluloses (COPACEL)

**Pascal ROGER**

Président de la Fédération des Services Energie  
Environnement (FEDENE)

**Jacques DUCERF**

Président de la Fédération Nationale du Bois (FNB)

**Dominique JARLIER**

Président de la Fédération Nationale des  
Communes Forestières (FNCOFOR)

**Gérard NAPIAS**

Président de la Fédération Nationale  
Entrepreneurs des Territoires (FNEDT)

**Antoine D'AMECOURT**

Président de la Fédération Forestiers Privés de  
France (FPF)

**Jean-Louis CAMICI**

Président du Commerce du Bois (LCB)

**Bertrand MUNCH**

Directeur général de l'Office National des Forêts  
(ONF)

**Nicolas DEROUAULT**

Président du Syndicat de l'emballage Industriel  
(SEILA)

**Jean-Louis BAL**

Président du Syndicat des Energies Renouvelables  
(SER)

**Thierry ESCUDIER et Philippe SAMSON**

Co-présidents du Syndicat des Industriels Français  
de l'emballage Léger en Bois (SIEL)

**Gilles BAUCHERY**

Président du Syndicat National des Pépiniéristes  
Forestiers (SNPF)

**Jean-Pascal ARCHIMBAUD**

Président Syndicat National des Producteurs de  
Granules de Bois (SNPGB)

**Bertrand SERVOIS**

Président de l'Union de La Coopération Forestière  
Française (UCFF)

**Robert DOLLAT**

Président de l'Union des Fabricants de  
Menuiseries Extérieures (UFME)

**Frédéric CARTERET**

Président de l'Union des Industriels et  
Constructeurs Bois (UICB)

**Laurent DE SUTTER**

Président de l'Union des Industries des Panneaux  
de Process (UIPP)

**Thierry DUCROS**

Président de l'Union des Métiers du Bois -  
Fédération Française du Bâtiment (UMB-FFB)

**EN PRÉSENCE DES ORGANISATIONS REPRÉSENTANT LES  
SALARIÉS :**

**Patrick BLANCHARD**

Confédération française démocratique du travail  
(CFDT)

**Gaétan NUGUES**

Confédération Force Ouvrière (FO)

**Christophe GARCIA**

Confédération française de l'encadrement -  
Confédération générale des cadres (CFE-CGC)

**Régis KOPEC**

Confédération générale du travail (CGT)

# Annexe et tableaux synoptiques des actions

## TABLEAUX SYNOPTIQUES DES ACTIONS

### Transition écologique

ACTIONS	LIVRABLES	CALENDRIER
<p><b>Changer d'échelle pour le renouvellement forestier ; adapter la forêt aux changements climatiques</b></p> <p><i>Référence dans le plan de relance : page 71, mesure « Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer »</i></p>	<p>Le CSF Bois supportera toutes les démarches interacteurs permettant d'arriver à une modernisation des outils contractuels depuis la graine forestière jusqu'au chantier de reboisement (par exemple des contrats de culture comme outil contractuel), et supportera aussi les démarches de progrès techniques (matériels forestiers de reproduction, techniques de plantation...) améliorant les conditions de réussite des futures plantations sous contrainte climatique renforcée.</p> <p>Il facilitera la capitalisation de ces outils et méthodes héritées de la dynamique du plan de relance.</p> <p>Il accueillera la réflexion collective de préparation de mesures structurelles accompagnant le changement d'échelle pour le renouvellement forestier dans la durée, au-delà de l'échéance du plan de relance, en suivi notamment de cette recommandation de la Cour des Comptes et proposition du rapport de Mme Anne-Laure Cattelot.</p> <p>Ce plan d'action comportera un volet communication de filière intégrant les sujets bois, forêt, carbone, environnement et le lien avec la sécurisation de l'approvisionnement pour les industries de transformation.</p>	<p><b>2021 et 2022</b></p>



ACTIONS	LIVRABLES	CALENDRIER
<p><b>Proposer une solution industrielle de façades préfabriquées bois pour la rénovation / isolation thermique par l'extérieur du parc de logements sociaux</b></p> <p><i>Référence dans le plan de relance : Pages 19 à 21 mesure « Rénovation et réhabilitation lourde des logements sociaux » - axe déploiement de solutions industrielles</i></p>	<p>Production par la filière bois, avec Action Logement, d'un guide de réalisation « Rénovation et façades bois préfabriquées » qui structure l'exercice pour les maîtrises d'ouvrage s'engageant dans la rénovation de façades par solutions constructives bois préfabriquées industrialisées (fin 2020).</p> <p>Accompagnement des candidatures des ESH ou de leur consortium aux programmes de rénovation du parc social portés par l'État dans le cadre du Plan de relance « massification de la rénovation exemplaire du parc locatif social (MassiRéno) » piloté par la DGALN/DHUP au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 ou bien du programme de restructuration lourde et de rénovation thermique. <i>Lien vers le programme dédié : <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/planrelance-restructuration-rehabilitationlourde-et-renovation-thermiquelogements-locatifs">https://www.ecologie.gouv.fr/planrelance-restructuration-rehabilitationlourde-et-renovation-thermiquelogements-locatifs</a></i></p>	<p><b>2021-2022</b></p>
<p><b>Mettre en œuvre un 4ème plan bois</b></p> <p><i>Référence dans le plan de relance : page 11 et suivantes, rénovation énergétique et transition écologique pour le bâtiment</i></p>	<p>Une valorisation des outils Plan Bois 1 à 3 en cours avec le FCBA, sur la base d'un kit de communication qui serait à disposition de la filière, des maîtres d'ouvrage et d'œuvre et de l'ingénierie. Le CSF Bois veillera à faciliter l'appropriation pour la construction générale, du fait la RE2020, des solutions constructives de référence bois/mixte en promouvant notamment les outils développés grâce aux plans bois (actions de communication, formation).</p>	<p><b>2021-2022</b></p>

ACTIONS	LIVRABLES	CALENDRIER
<p><b>Accompagnement et soutien par le CSF Bois de la constitution d'une offre de Fonds Bois spécialisé par Bpifrance,</b></p>	<p>Accompagnement à la création d'un Fonds d'investissement Bois de 3<sup>ème</sup> génération, intervenant en fonds propres et quasi-fonds propres dans les PME et ETI de la filière bois, d'une taille cible de 70 à 80 millions d'euros, confié en gestion à Bpifrance Investissement. Le MAA sera investisseur pour 5 millions d'euros La filière participera avec l'Ameublement Français à hauteur de 2 millions et les entreprises et industries du bois à hauteur de 1 million par son véhicule CODIFAB.</p>	<p>1<sup>er</sup> semestre 2021</p>
<p><b>Mettre en place une concertation afin de préciser le champ et le contenu de solutions opérationnelles, pour soutenir les projets des industries françaises de process du bois, restaurer leur compétitivité relativement aux challengers en Europe, afin de conserver et développer ces usines localisées en France très valorisés par ailleurs)</b></p>	<p>Préciser et évaluer les différentes combinaisons esquissées dans le parangonnage réalisé en octobre 2020. Effectuer avec l'ADEME un retour d'expérience de l'appel d'offre BCIAT 2020 et des freins rencontrés par les industries de process du bois pour y candidater. Sans se restreindre au secteur de l'énergie afin d'offrir un panel large de solutions, proposer des dispositifs adaptés aux différents gisements et seuils de puissance installés des installations considérées. En évaluer les implications financières à différents horizons temporels et pour différents périmètres d'industries aidées.</p>	<p>1<sup>er</sup> semestre 2021</p>

ACTIONS	LIVRABLES	CALENDRIER
<p><b>Expérimenter puis généraliser la gestion et les outils pour de nouveaux parcours de professionnalisation pour les branches de la sylviculture, du reboisement, de l'exploitation forestière, du travail mécanique du bois. Améliorer l'attractivité pour ces métiers en promouvant une marque employeurs</b></p> <p><i>Référence dans le plan de relance : Objectif transverse aux mesures « Formation professionnelles et « Jeunes » de l'axe cohésion du Plan de Relance.</i></p>	<p>Dossier EDEC (engagement de développement de l'emploi et des compétences) présenté au Plan d'Investissement dans les Compétences pour le secteur d'amont de filière bois (travaux de sylviculture, de reboisement, d'exploitation forestière, de travail mécanique du bois).</p>	<p>1. Expérimentation des dispositifs professionnalisants en 2021 et début 2022 sur plusieurs cohortes et dans 2 à 3 régions des outils de gestion des parcours professionnels.</p> <p>2. Généralisation des outils de l'EDEC à l'issue de l'expérimentation, via l'action des branches professionnelles et des OPCO.</p>
<p><b>Mobiliser les leviers du plan de relance et moyens de Bpifrance pour engager une seconde promotion de dirigeants entrant dans un dispositif d'accélération</b></p>	<p>Accélérateur sectoriel Bois Pour jouer la carte d'un rebond, malgré l'affaiblissement des ressources budgétaires collectives et des entreprises en 2020 du fait de la Covid, la filière engagera avec Bpifrance une discussion sur le lancement d'une seconde promotion de l'accélérateur sectoriel, avec un soutien public renforcé.</p>	<p>Seconde promotion constituée au second semestre 2021</p>

ACTIONS	LIVRABLES	CALENDRIER
<p><b>Mobilisation des acteurs économiques et des entreprises au travers d'une démarche interministérielle et inter-filières d'appels à manifestation d'intérêt, avec l'appui du CSF Bois</b></p>	<p><b>Renforcement global de l'industrialisation en maîtrisant le recours aux importations et en valorisant la ressource bois nationale</b></p> <p><b>Validation de solutions aux interfaces bois / autres matériaux, intra et inter-filières appuyant l'objectif à terme de généraliser et massifier un référentiel d'usage pour ces solutions ou ces produits mixtes reconnu « traditionnel »</b></p> <p><b>Soutien aux démarches inter acteurs évoqué pour accompagner le plan ambitieux de reboisement</b></p>	<p><b>Début 2021 : AMI « industrie française des produits bois d'ingénierie ».</b></p> <p><b>Début 2021 : portage des projets labélisés, selon leur maturité et teneur, vers les différentes opportunités de soutien au titre du plan de relance et/ou ouverture de mesures complémentaires ad'hoc.</b></p> <p><b>Début 2021 : lancement d'un AMI « mixité ».</b></p> <p><b>Courant 2021 : positionnement et accompagnement au conventionnement des projets labélisés de l'AMI dans le PIA 4 2021/2022.</b></p>

Projets structurants existants de la filière

ACTIONS	LIVRABLES	CALENDRIER
<p><b>Renforcer l'innovation collaborative « Cadre de vie : demain le bois »</b></p>	<p>Le hub « Wood on demand »</p>	<p>2021</p>
<p><b>Réaliser de manière exemplaire les ouvrages olympiques et paralympiques des JO Paris 2024 avec les solutions constructives bois et d'aménagements en bois « France Bois 2024 »</b></p>	<p>Poursuite des études et des collaborations partenariales, interindustrielles et avec les promoteurs notamment au sein de l'association ADIVBOIS.</p> <p>Promotion et prescription de solutions constructives bois intérieures et extérieures pour la réalisation du village des journalistes et pour les aménagements extérieurs des deux villages.</p> <p>Formalisation d'un programme de travail avec Paris 2024 en préparation des futurs appels d'offre des constructions éphémères.</p> <p>Communication institutionnelle de France Bois 2024 et Paris 2024 : un « meet up » et un événement lors du Forum Bois Construction en juillet à Paris au Grand Palais éphémère.</p>	<p>2021 et 2022</p> <p>2021</p> <p>2021</p> <p>2021</p>
<p><b>Formation</b></p>	<p>Un dossier d'EDEC (engagement de développement de l'emploi et des compétences) a été déposé début octobre 2020 en complément pour les branches de la sylviculture, du reboisement, de l'exploitation forestière, du travail mécanique du bois, qui fait l'objet de la proposition ici développée (partie C- Cohésion) pour cet avenant.</p>	<p>2020</p>

ACTIONS	LIVRABLES	CALENDRIER
<b>Accompagnement</b>	Un accélérateur spécifique de filière bois a été réalisée, avec une première promotion de dirigeants en parcours d'accélération depuis octobre 2020	Fin 2021

AMBITION BOIS CONSTRUCTION 2030



# AMBITION BOIS CONSTRUCTION 2030

- Janvier 2021 -

# 1

## Un objectif

Le bois est le matériau renouvelable et biosourcé de la transition écologique par excellence.

La neutralité carbone en 2050 suppose donc un usage renforcé du bois et des matériaux biosourcés dans le cadre d'une mixité des matériaux.

# 2

## Une ambition

10 engagements pour répondre aux attentes environnementales dans l'acte de construire.



Comité Stratégique  
de Filière Bois







# NOS 10 ENGAGEMENTS

**1. Former :** « *Nous nous engageons à accompagner, dans l'acte de construire, les opérateurs de la famille des bâtisseurs en lien avec les organismes de formation. Nous nous engageons également dans un effort de formation continue de nos professionnels, de l'amont à l'aval.* »

**2. Développer l'emploi :** « *Nous nous engageons, en augmentant nos capacités de production, à développer l'emploi et à produire de la valeur ajoutée.* »

**3. Mobiliser les volumes :** « *Nous nous engageons à favoriser les investissements liés au développement des usines de première et de deuxième transformation vers des produits mixtes, combinant le bois à d'autres matériaux, afin de répondre aux exigences du marché en termes de volume.* »

**4. Investir en recherche et développement :** « *Nous nous engageons vers un effort constant en matière de recherche et développement, allant de l'ingénierie à la conception de produits et systèmes constructifs novateurs, afin de favoriser l'essor des marchés de la construction bois et biosourcée.* »

**5. Développer l'offre en bois français :** « *Nous nous engageons à favoriser la construction de logements bas-carbone avec une priorité donnée au bois français.* »

**6. Soutenir l'économie des territoires :** « *Nous nous engageons à développer des acteurs industriels de référence et des capacités de transformation au cœur des territoires français.* »

**7. Favoriser la mixité des matériaux :** « *Nous nous engageons à relever le défi de l'accroissement de la mixité des matériaux auprès des entreprises de la construction, forts de tous les acquis des programmes démonstrateurs menés depuis plusieurs années.* »

**8. Planter et replanter :** « *Nous nous engageons à maintenir un effort constant afin de garantir le renouvellement de la forêt française.* »

**9. Réduire les coûts :** « *Nous nous engageons à maintenir un effort constant afin de massifier l'utilisation du bois et investir dans des outils de production pour diminuer les coûts.* »

**10. Recycler le bois en fin de vie :** « *Nous nous engageons à investir dans les usines biomasse et à optimiser l'utilisation des produits bois en fin de vie.* »

**Un objectif :** *Le bois est le matériau renouvelable et biosourcé de la transition écologique par excellence. La neutralité carbone en 2050 suppose donc un usage renforcé du bois et des matériaux biosourcés dans le cadre d'une mixité des matériaux.*

La « Stratégie Nationale Bas-Carbone » détermine un objectif partagé (par l'État français, les territoires, les entreprises et les citoyens) de neutralité carbone à l'horizon 2050. Avec un objectif de réduction du poids de carbone de 49 % à l'horizon 2030 et une décarbonation complète pour 2050, le secteur du bâtiment qui représente en France près de 19 % des émissions carbone, joue un rôle déterminant dans cette stratégie. C'est du volume des matériaux biosourcés et du bois utilisé, que dépendra la vitesse d'atteinte de la neutralité carbone. Une économie décarbonée est donc fonction de l'usage du bois et de la prise de conscience réelle de l'urgence climatique. Pour atteindre ces objectifs, la SNBC doit, d'une part, s'appuyer sur des dispositifs majeurs comme la RE2020 afin de passer progressivement mais rapidement, de 6 % de logements construits en bois ou matériau biosourcé en 2018, à une proportion significative en 2030. Ceci signifie que la construction bois est retenue comme système constructif de référence (ou exemplaire) à l'horizon 2030 pour les maisons individuelles et en mixité pour les immeubles. Le bois-construction constituera, de la même façon, une référence pour le petit collectif et le petit tertiaire ; tandis que la nécessaire mixité des matériaux conduira à l'intégration de plus en plus importante de produits bois et biosourcés dans la construction des autres typologies de bâtiments. Pour les immeubles de moyenne et grande hauteur, nous considérons que la mixité s'avère non seulement nécessaire, mais qu'elle devrait aussi perdurer. À ce titre la quantité de bois employée pour ce type de bâtiments pourrait être de l'ordre de 30 % à échéance 2030. Nous promovons ici une contribution de la filière, visant à une relecture des arbitrages de la RE2020, englobant toutes les dimensions de la réglementation. Notre vision intègre l'ensemble des composants bois comme la structure ainsi que l'enveloppe, l'agencement, la décoration etc.

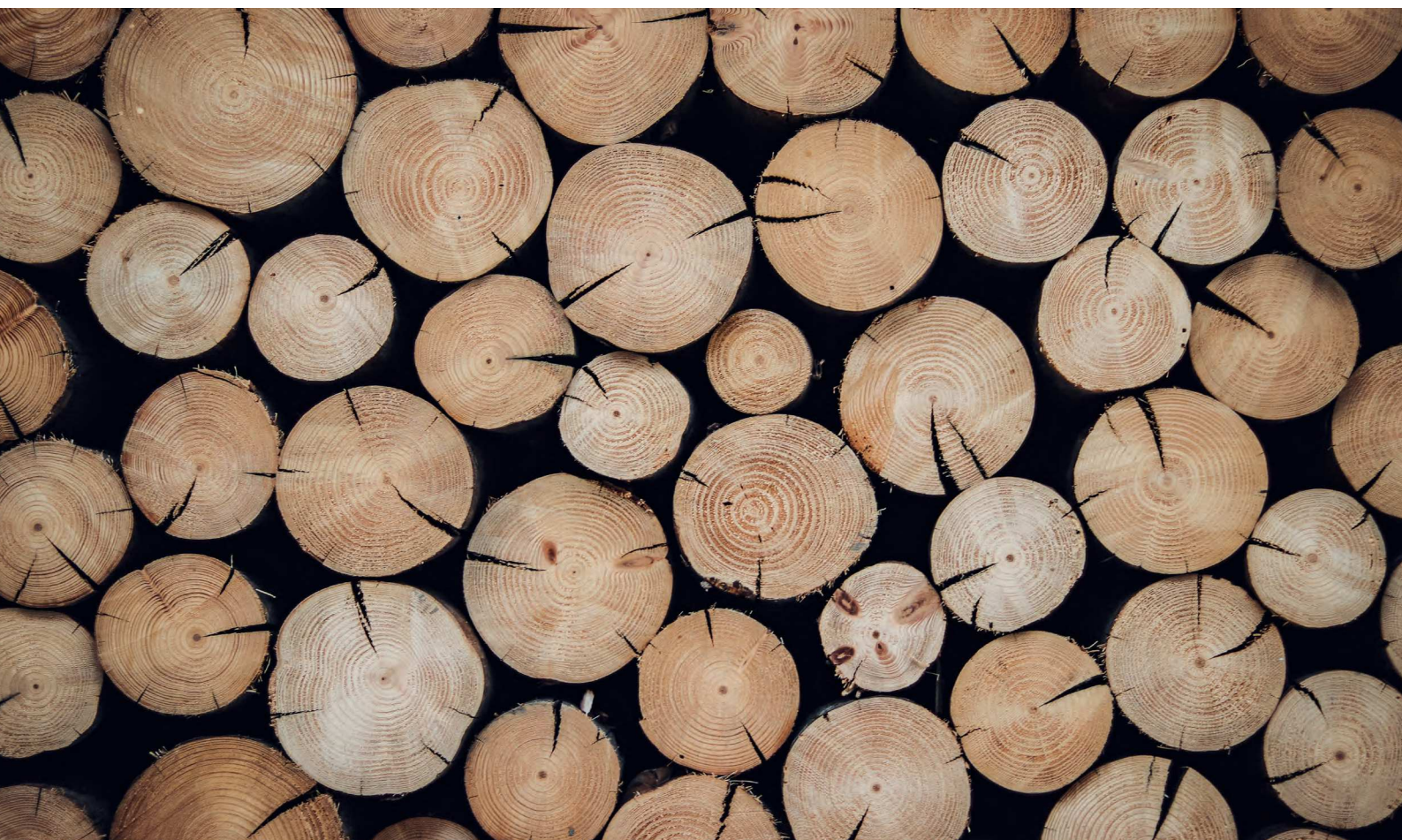
*Le secteur du bâtiment qui représente en France près de 19 % des émissions carbone, joue un rôle déterminant dans cette stratégie.*

Pour satisfaire l'ensemble de ses objectifs, la RE2020 s'appuiera sur une méthode incluant l'impact des émissions de gaz à effet de serre dès leur émission initiale (afin de les réduire drastiquement dès aujourd'hui) sur l'ensemble de la durée de vie du bâtiment (ACV dynamique) et sur la mise en place de seuils carbone. Le Gouvernement doit poursuivre sur le chemin annoncé pour la RE2020, levier opérationnel de la décarbonation de la construction par excellence, en lien avec le Plan de Relance Forêt-Bois. Cette transition peut être facilitée si elle associe en bonne intelligence toutes les expertises disponibles et désireuses d'accompagner les acteurs de la construction vers la neutralité carbone du secteur, dans une dynamique de mixité des matériaux.





À ce titre, rappelons que le bois et les matériaux biosourcés sont les matériaux de la transition écologique par excellence : ils permettront à la France de réduire le poids du carbone dans son économie et sera le vecteur de cette décarbonation complète prévue pour 2050, liée à nos engagements dans les Accords de Paris signés en 2015. Au-delà d'un matériau biosourcé aux qualités techniques et mécaniques incomparables, le bois est le garant d'un cadre de vie harmonieux et d'une meilleure qualité de vie, respectueux autant des termes de nos engagements écologiques que de la volonté de chacun d'aller vers davantage de durabilité. La construction bois et biosourcée est le premier marché de la décarbonation du secteur du bâtiment. Ce marché représente déjà 10,1 milliards d'euros de valeur ajoutée créée par la filière (source : VEM filière bois – juillet 2019) et 205 000 ETP directs employés pour ces marchés finaux de la construction durable et bas carbone.







***Une ambition : 10 engagements pour répondre aux attentes environnementales de demain dans l'acte de construire, traduites par les objectifs fixés par le Gouvernement dans la définition de la RE2020 présentés en décembre 2020.***

La filière forêt-bois et biosourcée est aujourd'hui la première filière contributrice à l'enjeu historique de réduction de l'effet de serre. Enjeu auquel devront faire face plus rapidement les secteurs de l'économie émissifs de gaz à effet de serre. Dès lors, la filière forêt-bois se mobilise pour être en mesure d'accompagner pleinement la transition du bâtiment vers la neutralité carbone. Cet accompagnement sera d'autant plus aisé que les métiers du bois sont des acteurs traditionnels et importants dans l'acte de construire : charpentiers, menuisiers, monteurs, agenceurs.

Autrement dit, nous affirmons que le bois est une réponse majeure à l'urgence climatique. Notre ambition est d'être à même de soutenir massivement le respect de l'engagement collectif de neutralité carbone pour 2050. Pour répondre à cette ambition, la filière forêt-bois prend pour elle-même et au service des acteurs de la construction en général 10 engagements :





**Former** : « *Nous nous engageons à accompagner, dans l'acte de construire, les opérateurs de la famille des bâtisseurs en lien avec les organismes de formation. Nous nous engageons également dans un effort de formation continue de nos professionnels, de l'amont à l'aval.* »

La filière bois est engagée dans une démarche d'ouverture vers tous les acteurs de la construction, pour partager son expertise et échanger sur les pratiques constructives de transition écologique. Loin des dogmes, elle est à la disposition de tous les acteurs qui souhaitent s'engager pour la neutralité carbone du bâtiment. Dans ce contexte, l'enjeu que doit relever la RE2020 est aussi celui de l'acculturation de la famille des « bâtisseurs » et des différents corps d'état, à l'intégration des matériaux stockant et substituant le carbone. La filière bois soutiendra et facilitera cette évolution de l'accompagnement de l'acte de construire en participant aux formations des autres filières dans un objectif de mixité des matériaux.

À l'image du programme FEEBAT (Formations aux Économies d'Énergie), mis en place pour accompagner la montée en compétences des professionnels de la filière Bâtiment (formation initiale et continue), la filière bois suggère aux pouvoirs publics, à la filière bâtiment, aux industriels de la construction, de saisir l'opportunité de trouver un financement de formation sur ce modèle. Ainsi sera-t-il possible de déployer, à compter de 2021, une grande initiative nationale pour la formation à la construction mixte et bas carbone, outil d'accompagnement de la RE 2020 pour le volet développement des compétences.



Les experts métiers de la filière bois-construction pourraient mettre à disposition leurs connaissances et outils pour la conception de tels programmes de formation, adaptés aux besoins de chaque public (architectes, enseignants, bureaux d'études, chefs d'entreprises, salariés et compagnons du bâtiment ...), participer à la sélection des organismes de formation et proposer des plateformes régionales supports des formations pratiques.

Quant à la formation de ses professionnels, la filière s'engage à expérimenter puis généraliser la gestion et les outils de parcours de professionnalisation des branches de la sylviculture, du reboisement, de l'exploitation forestière et du travail mécanique du bois, mais aussi des métiers de la construction (menuisier, agenceur, charpentier, conducteur de travaux, technicien et ingénieur BE). Des partenariats avec des entités comme France Compétences seraient à même d'accompagner les filières dans cette démarche. De même, sont envisageables des stages apprenants, ciblant des populations en réinsertion professionnelle, notamment le réseau des CFA et des AFPA. La filière sera également présente auprès des acteurs de la maîtrise d'ouvrage pour accompagner la nécessaire transition inhérente à la conception de l'acte de construction.

## 2

### **Développer l'emploi : « *Nous nous engageons, en augmentant nos capacités de production, à développer l'emploi et à produire de la valeur ajoutée.* »**

Les capacités de production de la filière seront bien présentes, réparties sur tout le territoire national, accompagnant le marché en développement, notamment avec la visibilité donnée par le calendrier progressif des exigences de la RE2020, de 2021 à 2030. Cela encouragera les industriels et les entreprises de la filière bois à poursuivre les investissements de leur parc de matériels et d'équipements, pour être plus productifs. Entre 2016 et 2018, rappelons que les entreprises de la filière ont déjà gagné plus de 20 220 emplois directs, soit avant la crise de la Covid, et sur ces deux exercices, une création de valeur ajoutée supplémentaire de près de 1,5 milliards d'euros. Sur la période des 5 ans à venir, cela représenterait environ 75 000 emplois puisqu'il y aurait 45 000 départs à la retraite à compenser et 30 000 nouveaux arrivants, dans le cadre d'une politique ambitieuse fondée sur la trajectoire programmée par la RE2020.

Ceci suppose de prolonger l'effort de la filière quant à l'attractivité de ses métiers auprès de différentes populations. Il convient d'élargir sa présence à des salons de recrutement ou à des actions pédagogiques vis-à-vis du monde étudiant, en mettant en lumière l'exemplarité de la filière en matière de transition écologique ; de même la filière souhaite une progression effective de la part des femmes dans ses métiers. Notons que la préfabrication hors chantiers de construction et l'industrialisation en général, pourraient permettre d'accroître le nombre d'emplois féminins dans la filière construction.

Enfin, concernant l'organisation du travail et en concertation avec les organisations syndicales, le passage en 2/8 pour de nombreuses industries (de l'amont et de l'aval forestier) et pour ceux qui n'y sont pas, constituerait un levier de compétitivité important. C'est un élément important à l'échelle de la filière et très rapide à mettre en œuvre.





### **Mobiliser les volumes : « Nous nous engageons à favoriser les investissements liés au développement des usines de première et de deuxième transformation vers des produits mixtes, combinant le bois à d'autres matériaux, afin de répondre aux exigences du marché en termes de volume. »**

Dans le cas du marché des produits de la construction, les capacités importantes de production nationales sont déjà là. La forêt française possède les essences nécessaires et un potentiel de récolte additionnel. Si l'industrie de la transformation a su évoluer, elle n'atteint pas encore le niveau de certains pays européens en avance sur nous comme l'Allemagne, l'Autriche, ou la Scandinavie. Certes, la France a déjà développé les bois séchés, aboutés, contre-collés, lamellés-collés, CLT, isolants etc. Les industriels et entreprises de la filière bois-construction ont aujourd'hui encore plus besoin de ces matériaux car leurs centres d'usinage sont équipés d'automates qui doivent travailler des bois calibrés. Pour la filière, il est crucial de financer dès maintenant la montée en puissance des capacités en bois d'ingénierie. Afin de satisfaire les objectifs ambitieux et progressifs de la RE 2020 jusqu'en 2030, la filière a demandé, et obtenu, en accord avec les ministères de l'Agriculture, de l'Écologie et de l'Économie, de lancer des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur deux sujets : d'une part, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur les produits d'ingénierie, car il est utile qu'on développe les usines de première et de deuxième transformation vers ces produits semi-composants sur le sol français. Cet AMI pourrait être étendu aux ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) concernées ; d'autre part, un AMI favorisant mixité entre matériaux dont le bois, le béton, et l'acier. Ce deuxième AMI doit concourir à favoriser l'intelligence entre filières.

Il est donc impératif que la RE2020 se matérialise par des investissements industriels afin que l'offre soit en adéquation avec la demande. À ce jour, le Plan de relance a favorisé l'aide aux industries très émissives en CO<sub>2</sub>, pour leur permettre de se décarboner progressivement, toutefois pas totalement. Or la filière biosourcée et bois, la seule en capacité de stocker le carbone, n'a pas été accompagnée à même hauteur pour ses spécificités, dans le Plan de relance. De ce fait, il importerait d'accélérer la décarbonation, notamment de la construction, par tous les usages renforcés du bois et de la biomasse : ainsi, l'État ne doit-il pas aussi accompagner davantage et plus prioritairement l'investissement dans les industries françaises du bois ? Ceci signifierait soutenir l'adaptation des offres des industries françaises et leur capacité nationale de production, avec un souci de relocalisation, tout en renforçant toute la chaîne de valeur du bois afin d'atteindre les objectifs de décarbonation.





# 4

**Investir en recherche et développement :**  
*« Nous nous engageons vers un effort constant en matière de recherche et développement, allant de l'ingénierie à la conception de produits et systèmes constructifs novateurs, afin de favoriser l'essor des marchés de la construction bois et biosourcée. »*

Le potentiel de développement du bâtiment bois-biosourcé est estimé à 16,6 milliards d'euros en 2035 et à 17,1 milliards en 2050 ; avec un effet additionnel attendu sur la réduction des émissions carbone du bâtiment de - 40 millions de tonnes émises en 2035. Ce potentiel est lié à la capacité de la filière à s'inscrire dans des programmes de recherche et de développement innovants comme l'Alliance Industrie du futur. La filière s'appuie sur le « Plan Recherche et Innovation 2025 de la filière bois » du ministère de l'Agriculture (Institut National

de la Recherche Agronomique, Institut Technologique FCBA, Institut de Développement Forestier) sur des sujets comme : l'accroissement des performances du secteur par des approches systèmes, le développement des usages du bois dans une perspective bioéconomique, la préparation des ressources forestières du futur. En matière d'ingénierie et de mise sur le marché de la construction, elle œuvre pour qu'un maximum de produits/solutions constructives soient reconnus désormais « traditionnel(le)s », permettant la massification du marché, en allégeant les délais et les coûts des procédures ATEX, comme elle vient de le faire pour le village olympique.

L'accélération du développement de référentiels en techniques courantes pour la construction mixte et les sujets d'interfaces bois/ biosourcés/autres matériaux, doit être une priorité, partagée entre les filières agissant pour la construction durable, les pouvoirs publics et leurs opérateurs (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, Centre Technique Industriel, Agence Qualité Construction). Ces référentiels libèrent des couvertures assurantielles et permettent d'accélérer la construction bas carbone.

Enfin, tout travail de développement s'appuie sur l'utilisation accrue d'essences et de bois produits et transformés en France, donc sur le développement des composants bois-construction à base d'essences feuillues au niveau national. Ceci allant de pair avec la recherche de produits ou systèmes constructifs (par exemple poutres treillis, poutres en i) permettant une économie du bois utilisé, à l'exemple du remplacement de la charpente traditionnelle par la charpente fermette.





**Développer l'offre en bois français :** « *Nous nous engageons à favoriser la construction de logements bas-carbone avec une priorité donnée au bois français.* »



Le bois issu des forêts françaises accompagnera en effet davantage le quotidien de nos concitoyens, qu'il s'agisse de favoriser la construction de logements bas carbone, de permettre une meilleure isolation/rénovation de nos bâtiments, de développer des composants bois-construction à base d'essences feuillus au niveau national ou encore d'encourager l'usage d'une énergie de chauffage verte. C'est l'utilisation optimale de la ressource bois française qui permet de développer les synergies entre amont et aval, la construction bois étant majoritairement concernée par les bois d'œuvre. À noter que 63 % des besoins français de bois d'œuvre sont produits et récoltés dans la forêt française et que l'on exploite seulement 60 % de l'accroissement naturel de la forêt française. La filière s'engage à développer la garantie de la traçabilité de ses produits, en matière de provenance comme de gestion durable de la forêt.



**Soutenir l'économie des territoires :** « *Nous nous engageons à développer des acteurs industriels de référence et des capacités de transformation au cœur des territoires français.* »

Les entreprises de la filière bois emploient 12,5 % des effectifs de l'industrie manufacturière en France, dans des emplois généralement en ruralité, répartis sur tout le territoire et peu délocalisables. Les collectivités territoriales, les acteurs de la construction, de l'immobilier, de l'industrie et des entreprises en régions sont appelés à se mobiliser ensemble pour fixer les nouveaux critères d'une compétitivité durable pour la construction et pour la rénovation du bâti existant. Il est alors nécessaire de s'appuyer sur la première res-

source stratégique qu'est le bois, issu de la forêt française (la 4<sup>e</sup> d'Europe). La filière bois, partenaire de Bpifrance, promeut la constitution d'une offre de Fonds Bois spécialisé, intervenant en capital développement et/ou capital transmission afin de favoriser le développement d'outils productifs d'envergure et la constitution d'ETI structurantes au sein des territoires. L'objectif demeure d'entraîner un renforcement de souveraineté nationale qui passe par le développement des industries dans les territoires.

**12,5 %**

des effectifs de l'industrie manufacturière en France sont employés par les entreprises de la filière bois





**Favoriser la mixité matériaux :** *« Nous nous engageons à relever le défi de l'accroissement de la mixité des matériaux auprès des entreprises de la construction, forts de tous les acquis des programmes démonstrateurs menés depuis plusieurs années. »*

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs leviers opérationnels sont à actionner, dans le cadre de la RE2020 : massification de la rénovation énergétique et de la mixité d'emploi des matériaux pour la construction neuve, éco-conception des bâtiments, décarbonation et industrialisation (BIM, préfabrication) des filières construction, nouvelles compétences. Les nouvelles contraintes réglementaires environnementales sont aussi des opportunités à saisir pour tous les acteurs de la construction, par-delà un matériau spécifique.

Il s'agit de favoriser l'utilisation rationnelle et optimisée du bois : la filière prône une gestion intelligente et frugale de sa ressource, c'est-à-dire soucieuse de son renouvellement. La filière bois-construction demeure convaincue que l'innovation permanente dans la mixité des matériaux constitue un levier essentiel pour l'atteinte des objectifs environnementaux.



# 8

## **Planter et replanter : « Nous nous engageons à maintenir un effort constant afin de garantir le renouvellement de la forêt française. »**

Le confortement dans la durée du puits de carbone forestier, dans une stratégie active d'adaptation des forêts au changement climatique, est une priorité. Cette priorité se traduit en particulier dans l'objectif de renouveler activement le patrimoine forestier (multi-essences), dans un souci de respect de la biodiversité et de conduire un effort soutenu de reboisement. Le plan de relance intègre un premier effort d'installation de 50 millions de plants en 2021-2022. La trajectoire à soutenir ensuite, est de planter un arbre par français tous les ans, soit de l'ordre de 70 millions de plants chaque année jusqu'en 2035. Ce plan de reboisement est aussi vivement salué par l'aval. Les industries et entreprises de première et deuxième transformation doivent être sécurisées dans leurs approvisionnements pour investir durablement dans leurs outils de production. Les outils de contractualisation existants pourront être développés (contrats de culture de plants forestiers, contrats d'approvisionnement de grumes...). Sécuriser et accroître les investissements permettra d'optimiser la valorisation de la ressource bois disponible sur le territoire, en valorisant progressivement la ressource feuillue majoritaire sur notre territoire.



# 9

## Réduire les coûts : « Nous nous engageons à maintenir un effort constant afin de massifier l'utilisation du bois et investir dans des outils de production pour diminuer les coûts. »

La filière bois-construction considère que la RE2020 prépare non seulement des gains environnementaux, mais est aussi une occasion unique et une nécessaire opportunité d'amélioration de la productivité pour toute la construction. Les signaux exprimant ce retard de productivité sont connus : 43 000 postes non pourvus (pour 1 500 000 actifs), un tiers des chantiers ne respectant pas les budgets de départ, une innovation faible dans le bâtiment. Or la crise sanitaire nous apprend aussi que la situation économique est bien meilleure pour les branches qui sont engagées dans la numérisation de leurs process et les outils collaboratifs. À cet égard :



- Pour l'innovation, la massification du marché de la construction bois générera d'importants développements d'offres vertes dans plusieurs familles de technologies renouvelant l'offre de produits pour le bâtiment : produits bois de structure, panneaux massifs structuraux, planchers préfabriqués, nouveaux isolants biosourcés, menuiseries innovantes et agencements, parements peu émissifs, bois d'extérieur avec durabilité conférée, systèmes constructifs mixtes bois autres matériaux.

- Pour la numérisation des procédés, cette stratégie d'accélération de l'offre s'accompagne aussi du développement de solutions pour la mise en œuvre, rapides et sans défauts, attendues des maîtres d'ouvrages. C'est la maîtrise poussée, même par des entreprises de petite taille, de la préfabrication en usine ou en atelier, d'éléments d'ouvrages, ensuite assemblés sur chantier, qui permettra à la filière bois de répondre à une construction à la fois plus écologique et plus compétitive. Cette intégration d'une démarche industrielle amont à la pose sur chantier,

réduira les coûts des travaux dans le cadre d'une RE2020 également exigeante en termes d'économies d'énergie du bâtiment. Un gain important est attendu dans la généralisation d'outils collaboratifs : BIM pour la conception où la filière bois est déjà bien avancée parmi les filières de la construction ; logiciels de gestion, logiciels de production à l'usine. Tous ces gains de productivité ne sont pas encore chiffrés par les pouvoirs publics dans l'étude d'impact économique de la RE 2020 sur la construction, mais conduiront en pratique, du fait de



leur plus grande généralisation, à abaisser significativement les projections de progression des coûts. Ainsi, la réduction des coûts par la massification se fera au bénéfice des maîtres d'ouvrage et notamment pour le primo accédant (la préfabrication amène rapidité de livraison de logements).



Enfin, dans un souci d'économie de la ressource et de compétitivité, la filière bois-construction activera la recherche de produits ou systèmes constructifs ou la relocalisation de la fabrication (à l'exemple des poutres treillis, des poutres en i.)



**Recycler le bois en fin de vie : « Nous nous engageons à investir dans les usines biomasse et à optimiser l'utilisation des produits bois en fin de vie. »**

Les entreprises de la filière portent cette ambition d'une relance, associant un accroissement de la captation et du stockage des gaz à effet de serre, en utilisant la seule ressource nationale et renouvelable autonome : la forêt. Il est donc important de continuer à bien utiliser le bois de façon optimale ; cette dynamique renforce toute l'économie circulaire propre à la filière forêt-bois. Accroître la production de bois d'œuvre, libère aussi une production liée de bois d'industrie (par exemple, pour produire des panneaux à base de bois) et une production liée de bois « énergie », utile à la transition énergie-climat. Ceci contribue également à l'équilibre technico-économique global de la filière.

À ce titre, plusieurs dispositions législatives engagées, dont la LTECV, la PPE et aujourd'hui la RE2020, affichent la volonté d'utiliser davantage les énergies renouvelables. Ici, il s'agit plus précisément de la biomasse ; le secteur bois couvre 23 % des énergies renouvelables à ce jour. Le bois énergie constitue une voie principale à la substitution des énergies fossiles, associant l'optimisation énergétique et la performance environnementale.

Rappelons que lorsque l'on utilise du bois énergie, le carbone « libéré » représente du carbone biogénique, puisqu'il a été compensé par la gestion de la ressource des forêts utilisées et gérées : un arbre récolté est systématiquement remplacé. Par ailleurs, sur le volet du chauffage des logements collectifs, la filière bois considère essentiel que le nouveau cadre réglementaire puisse favoriser en amont les sources d'énergies décarbonées.



Au-delà de cet usage final, la filière s'engage donc à favoriser la mise en œuvre de toutes les solutions de déconstruction et de recyclage de la matière bois, dans de nouvelles vies (papier, carton, panneaux, isolants, voire chimie organique). Ceci signifie organiser et doper la collecte, le tri et les filières ad hoc. La filière bois s'appuie déjà sur des éco-organismes, en place pour son secteur ameublement-agencement (Ecomobilier, Valdélia). Ajoutons à titre d'exemple que la fabrication du papier se fait aujourd'hui à hauteur de 80 % de produits recyclés, et celle des panneaux de process oscille entre 60 et 70 % de recyclé.



La filière est donc consciente de l'importance de la gestion de la fin de vie du bois : cette attention vise à éviter que le bois non recyclé ne finisse en enfouissement. Ainsi, les bois recyclés peuvent servir de diverses manières en sus de l'énergie : isolants, panneaux, chimie et biogaz notamment. Cet engagement quant à la récupération et le recyclage, suppose un rapprochement avec les autres filières concernées par la valorisation des déchets en fin de vie.

*Copyrights photos :*

*p.4 @Atlanbois ; p.5 @Alexandre Jaquetoni ; p.8 @Carole Humeau - Atlanbois ;  
p.9 et p.12 droite @ViktorHanacek ; p.10 @GreenCub ; p.12 centre @Yoann Portejoie - France Douglas ;  
p.12 gauche @France Douglas / F. Morlaix p.13 et p.15 @FranceBoisForêt*

## CONTACTS

### Luc CHARMASSON

Président  
CSF BOIS / CNI  
l.charmasson@gipen.fr  
06 09 58 01 66

### Michel DRUILHE

Président  
France Bois Forêt  
m.druilhe@franceboisforet.fr  
06 11 53 23 07  
01 44 68 16 53

### Frédéric CARTERET

Président  
France Bois  
Industries Entreprises  
fbie@fbie.fr  
06 79 80 29 32

### Christian RIBES

Président  
FIBOIS France  
president@fibois-france.fr  
06 75 05 14 95



Comité Stratégique  
de Filière Bois



## PLAN BOIS IV : MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEAU PROGRAMME CADRE POUR LE BOIS DANS LA CONSTRUCTION

Les co-financeurs du programme sont le CODIFAB, France Bois Forêt, le ministère du Logement et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'institut FCBA assure la maîtrise d'ouvrage déléguée. Le montant prévisionnel du programme s'établit à 735 K euros pour la période 2021-2023 et pour la réalisation des actions suivantes.

Ecoconception des produits bois construction, sur la base de 3 pistes prioritaires :

- Développer l'utilisation de colles et résines biosourcées
  - Amélioration de la performance énergétique et carbone des entreprises (réduction de consommation, EnR et décarbonation, récupération, production)
  - Amélioration logistique approvisionnement et livraison (bonnes pratiques & innovations)
  - Rédaction du guide d'écoconception et du rapport de synthèse
- ⇒ **Echéancier : 2021-2023**

Allongement de la durée d'usage : réemploi, réutilisation

- Etude des pratiques existantes et analyse approfondie sur 10 cas de déconstruction
  - Fiabilisation des techniques pour le développement du réemploi et de la réutilisation
  - Eco-conception en vue de la démontabilité, conception en sous-systèmes réemployables
- ⇒ **Echéancier : 2021-2023**

Développement d'un outil de conception d'ITE a base de bois pour la réhabilitation

- Identification des configurations constructives à développer via COTECH
  - Production des éléments de description et conception détaillés
  - Caractérisation multicritère de chaque configuration de conception
  - Recherche par performances (moteur sur bases de données)
  - Développement compatibilité BIM
  - Intégration dans Catalogue Bois Construction
- ⇒ **Echéancier : 2021-2022**

Atouts développement durable des approvisionnements bois construction

- Etat des lieux et éléments disponibles pour la filière bois
  - Analyse des attentes des acteurs du bâtiment en matière de durabilité des approvisionnements en produits bois
  - Analyse des pratiques des autres filières (benchmark)
  - Faisabilité et praticabilité des critères les plus pertinents
- ⇒ **Echéancier : 2021-2022**

Mise à jour et évolution du site AMBITION BOIS

- ⇒ **Echéancier : 2021-2023**



*Crédits photos :*

- © Piveteau
- © SwissKrono
- © Pasquet
- © COPACEL
- © FNB / SYPAL / EPAL France
- © SEILA

